



Services de l'Etat en
Région Bretagne

Rapport d'activité de l'Etat 2009/2010



Préface



Le présent rapport d'activité souligne le fort engagement des 98.400 agents de l'Etat au service de leurs concitoyens en Bretagne. Je les remercie de leur mobilisation pour la mise en œuvre des politiques publiques dans notre région compte tenu du fait, en particulier, que leur action s'est exercée en 2009 et 2010 et dans le cadre d'une importante modernisation et adaptation du service public.

L'année 2009 a été marquée par une conjoncture économique difficile. Pour en minorer l'effet sur l'activité, sur les entreprises et sur les ménages bretons, l'Etat s'est engagé sur de nombreux fronts : soutien à l'investissement avec 111,6 M€ au titre du Plan de relance de l'économie pour la Bretagne, soutien à la création, à la sauvegarde de et au retour à l'emploi (27 M€) ou au maintien de l'activité partielle (12 M€). Alors que les premiers signes de reprise sont désormais perceptibles, l'Etat accompagne une économie bretonne qui amorce un nouveau cycle.

Parallèlement, l'Etat poursuit son action pour valoriser les atouts de la Bretagne et contribuer ainsi à son développement. Parmi les divers domaines d'intervention de l'Etat, trois retiennent tout particulièrement l'attention et illustrent l'engagement gouvernemental pour améliorer le cadre et les conditions de vie des bretons : la clôture du contentieux « nitrates » et la mise en œuvre du Plan algues vertes, la signature d'un Pacte électrique breton dont les trois volets (maîtrise de la consommation, développement des énergies renouvelables et sécurité de l'approvisionnement) contribueront à réduire la fragilité énergétique de la péninsule et, enfin, le lancement de l'élaboration d'un futur projet agricole et agroalimentaire régional qui permettra de moderniser et de redonner des perspectives à un secteur d'activité essentiel en Bretagne.

Cette action de l'Etat a été exécutée en 2009 et en 2010 dans un contexte de profonde modification de l'organisation de l'Etat en Bretagne : le regroupement des services de l'Etat en région (dont le nombre est réduit de 20 à 8), permettra une plus grande lisibilité de l'action publique pour le citoyen, une plus grande efficacité et une meilleure mutualisation des fonctions supports. L'Etat en Bretagne évolue et s'adapte, et accompagne les mutations profondes de notre région.

C'est ce nouveau visage de l'administration de l'Etat en Bretagne que je vous propose de découvrir au fil des pages de ce rapport, en même temps que la diversité et la richesse des différentes facettes de l'action qu'il a conduite en région depuis 2009.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Cadot', on a light-colored background.

Michel Cadot
Préfet de la Région Bretagne

Sommaire

PREFACE	2
1. REFORME ET MODERNISATION DE L'ETAT	5
1.1 Le nouveau visage de l'administration territoriale de l'Etat en région	
1.2 Un SGAR renforcé	
1.3 Les directions, services et agences en région	
1.4 Le poids financier de l'Etat en Bretagne	
2. CONTRACTUALISATION ET PROGRAMMES EUROPEENS	12
2.1 Le contrat de plan Etat-Région (CPER)	
2.2 Les Fonds européens	
3. AGRICULTURE ET ALIMENTATION	16
3.1 Le projet agricole et agroalimentaires régional	
3.2 Une forte prise en compte des enjeux environnementaux et sanitaires	
3.3 Contribuer à la réduction de la fragilité énergétique de l'agriculture bretonne	
3.4 Les perspectives 2010/2011	
4. AMENAGEMENT, TERRITOIRES, ENERGIE ET LOGEMENT	20
4.1 Répondre aux enjeux énergétiques	
4.2 répondre aux enjeux en matière de logement	
4.3 Connaître le foncier et les territoires	
4.4 Garantir la couverture numérique	
5. CULTURE	23
5.1 Démocratiser la culture	
5.2 Soutenir la diversité, et valoriser le patrimoine	
6. EDUCATION & FORMATION	26
6.1 L'enseignement primaire et secondaire	
6.2 L'enseignement agricole et diffusion de la culture scientifique	
6.3 Formation et certification des métiers	
6.4 Diffusion de la culture scientifique	
7. ENTREPRISES, ECONOMIE, ET EMPLOI	28
7.1 Accompagner les entreprises	
7.2 Innovation et présence à l'international	
7.3 Soutenir l'emploi et favoriser la qualification	
7.4 Favoriser le tourisme, le commerce et l'artisanat	
8. ENVIRONNEMENT ET PREVENTION DES RISQUES	34
8.1 Favoriser un développement durable	
8.2 Réconquérir la qualité de l'eau	
8.3 Préserver et valoriser la nature et les paysages	
8.4 Prévenir les risques	
8.5 Favoriser la continuité écologique	

9. JEUNESSE, SPORTS & COHESION SOCIALE _____ 40

- 9.1 Favoriser la réussite éducative
- 9.2 Favoriser la cohésion sociale
- 9.3 Former et protéger les sportifs de haut niveau

10. MER, LITTORAL & PECHE _____ 44

- 10.1 Les affaires maritimes
- 10.2 Le littoral

11. PROTECTION DES POPULATIONS, DROITS DES FEMMES

ET ÉGALITE _____ 47

- 11.1 La protection judiciaire de la jeunesse
- 11.2 Droits des femmes et égalité

12. SANTE _____ 49

- 12.1 Les nouvelles instances de la démocratie sanitaire
- 12.2 Le programme régional de santé
- 12.3 Le domaine médico-social
- 12.4 Autres points thématiques

13. SECURITE ET DEFENSE _____ 53

- 13.1 Accompagner les restructurations de la défense
- 13.2 Lutter contre les grands trafics
- 13.3 L'activité des services pénitentiaires

14. TRANSPORTS & DEPLACEMENTS _____ 55

- 14.1 Aménagement du Réseau Routier National
- 14.2 Les infrastructures ferroviaires

1. REFORME ET MODERNISATION DE L'ETAT

Depuis février 2010, la modification du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, a permis de tirer les conséquences des conclusions des conseils de modernisation de 2007 et 2008.

1.1 LE NOUVEAU VISAGE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE DE L'ETAT EN RÉGION

Une cohérence de l'Etat en région renforcée

Le cadre d'action de l'Etat territorial est régionalisé

Le préfet de région est dorénavant, sauf exception, responsable de l'application des politiques nationales et communautaires. A ce titre, il a autorité sur les préfets de département dans la conduite des politiques publiques. Il dispose ainsi d'un pouvoir d'instruction et d'un droit d'évocation dans les matières qui justifient, selon lui, une coordination régionale particulière. Les compétences des préfets de département sont confirmées en matière de mise en œuvre des politiques publiques au plus près des citoyens, de responsabilité de l'ordre public et de respect des lois.

L'unité territoriale de l'Etat est confortée

Le préfet de région dispose désormais d'une équipe resserrée à ses côtés, réunies au sein du comité de l'administration régionale, expression de la collégialité régionale. Elle est composée du préfet de région, des préfets de département, du recteur d'académie, du directeur général de l'Agence régionale de santé et des directeurs des nouvelles directions régionales de l'Etat.

Le comité de l'administration régionale (CAR) élabore la stratégie de l'Etat en région. Son rôle est étendu en matière budgétaire. Précédé d'une réunion des préfets depuis le mois de septembre 2009, le CAR se réunit en moyenne onze fois par an en région Bretagne.

La déconcentration des interventions financières de l'Etat est renforcée

Le préfet de région arrête la répartition entre actions, puis entre départements des crédits alloués au sein d'un même programme budgétaire. Les préfets de région et de département engagent les dépenses de l'Etat et veillent au respect des objectifs de performance.

Des services régionaux plus resserrés

Découlant des Conseils de modernisation des politiques publiques de 2007 et 2008, la révision générale des politiques publiques (R.G.P.P.) modifie en profondeur l'organisation de l'Etat en région.

Outre la génération des gains de productivité à moyen terme, cette fusion a pour objet l'adaptation des structures territoriales de l'Etat afin d'accroître la lisibilité de l'action et la qualité du service rendu aux usagers.

Dans cette perspective, au terme d'un important travail de réflexion, de dialogue avec les organisations syndicales, l'encadrement et les agents, et de préfiguration, les services de l'Etat en région se sont regroupés autour de nouvelles directions régionales, dont la plupart ont été créées dès 2009. Toutes sont désormais opérationnelles en 2010.

Ainsi, jusqu'en 2009, l'action de l'Etat s'organisait autour des huit pôles de compétence régionale prévus par l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2005, à savoir :

- l'éducation et la formation ;
- la gestion publique et le développement économique ;
- les transports, le logement, l'aménagement du territoire et la mer ;
- la santé publique et la cohésion sociale ;
- l'économie agricole et monde rural ;
- l'environnement et le développement durable ;
- le développement de l'emploi et l'insertion professionnelle ;
- la culture.

Désormais, le préfet de région s'appuie sur un SGAR renforcé, avec des délégués régionaux placés sous son autorité directe, et les nouveaux services, directions et agences en région.

En outre, le préfet de région dispose des compétences des directions interrégionales ou interdépartementales, dont la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique - Manche Ouest et la direction interrégionale ou la direction interdépartementale des routes Ouest.

Au même titre que cette nouvelle organisation administrative, le poids financier de l'Etat en région atteste de sa capacité à agir et à s'engager en faveur du développement de la Bretagne.

1. REFORME ET MODERNISATION DE L'ÉTAT

1.2. UN SGAR RENFORCÉ

Le Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR), un rôle de coordination renforcé

Des missions précisées et renforcées en 2009 et 2010

Le décret du 25 mai 2009 précise les missions du Secrétariat général pour les affaires régionales, qui assiste le préfet de région :

- coordonner l'action des services régionaux de l'État, en veillant à l'articulation avec les services départementaux ;
- mettre en cohérence les politiques nationales et européennes qui relèvent du niveau régional, et de la communication autour de ces politiques ;
- animer et coordonner la mise en œuvre des fonctions mutualisées des services de l'État en région ;
- organiser et animer une plateforme d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines.

Depuis le 3 février 2010, pour répondre aux nouvelles exigences de la révision générale des politiques publiques (RGPP), le SGAR connaît une nouvelle organisation avec, notamment, une cellule spécifiquement dédiée à la préparation des comités de l'administration régionale et des bureaux, restructurés, des politiques de l'Etat et du suivi budgétaire.

Des missions nouvelles concernant la gestion des ressources humaines, la gestion budgétaire et la mutualisation des moyens de l'Etat

La mutualisation interministérielle des moyens de l'Etat est renforcée par plusieurs initiatives.

Les schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI)

Le principe des SPSI a été généralisé en 2009 dans chaque département. L'élaboration et la mise en œuvre des SPSI ont donné lieu à l'issue d'une collaboration étroite entre les services de l'Etat en région et France Domaine, responsable régional de la politique immobilière de l'État placé auprès du Trésorier payeur général. Avant la fin de l'année 2009, une convention d'utilisation a été signée pour chaque bien domanial entre France Domaine et les directions régionales ou départementales occupantes.

Celle-ci précise notamment le loyer budgétaire, déterminé en 2009 et mis en recouvrement à compter depuis le 1er janvier 2010, son indexation, les critères

d'améliorations de la performance immobilière, l'objectif de ratio d'occupation, l'entretien immobilier relevant du propriétaire ainsi que les conditions de rupture ou de renouvellement de la convention. L'objet est de rationaliser l'usage du parc immobilier de l'Etat et de tendre à l'équilibre financier en la matière, conformément aux dispositions de la circulaire du 16 janvier 2009.

Le déploiement de l'application financière et comptable CHORUS en région

L'année 2009 est celle du début du déploiement généralisé en région de CHORUS, nouvelle application comptable et financière de l'Etat partagée avec les ordonnateurs, chargée de remplacer notamment les outils actuels NDL et CGL. En généralisant l'utilisation d'une seule application informatique, l'objectif est de favoriser les comparaisons et de renforcer les possibilités de contrôle budgétaire par le Parlement.

Les dépenses de fonctionnement de 3 programmes du ministère de l'Education nationale ont ainsi basculé à compter du 1er juillet 2009. Des formations à la nouvelle application ont été dispensées aux agents ayant vocation à intervenir sur ces programmes.

La plateforme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines

Composée de 5 agents, prévue par la circulaire du Premier ministre du 27 février 2009 et opérationnelle en Bretagne depuis le 1er septembre 2009, la plate-forme régionale d'appui interministériel a pour objet de favoriser la mobilité des fonctionnaires de l'Etat, de proposer et de mutualiser une offre de formation interministérielle, de constituer un lieu d'échanges sur les thèmes de l'action sociale et de l'environnement professionnel, notamment.

Elle dispose pour ce faire de plusieurs outils :

- le plan interministériel de gestion prévisionnelle des ressources humaines ;
- la bourse régionale interministérielle à l'emploi public (BRIEP) ;
- le plan de formation interministériel ;
- la mise en place de réseaux d'échanges de pratiques dans le domaine du conseil mobilité carrière, de la formation, de l'action sociale et de l'environnement professionnel.

Dès octobre 2009, des contacts ont été pris avec des correspondants « ressources humaines » des services de l'Etat en région mais également d'autres fonctions publiques (hospitalière, territo-

1. REFORME ET MODERNISATION DE L'ÉTAT

riale) dans le but d'offrir aux personnels de l'État des possibilités plus larges de recherche de mobilité.

En 2010, les premières réalisations sont perceptibles, notamment autour de la BRIEP : en 6 mois, 64.000 connexions ont été recensées. Des liens ont été mis en place avec la fonction publique territoriale et hospitalière : 37 services (dont les 2 CHU bretons) ont publié 185 offres d'emplois.

Des mobilités interministérielles (25) et entre fonctions publiques (9) ont d'ores et déjà été constatées dans ce cadre nouveau, dont l'accueil de 5 fonctionnaires territoriaux dans la fonction publique de l'Etat.

Préfigurant le schéma de mutualisation des services, un travail de mise en commun des formations offertes aux fonctionnaires de l'Etat permet d'accompagner la réorganisation de l'administration territoriale.

La délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité

Placée sous l'autorité du SGAR, la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité met en œuvre la politique en faveur de l'accès des femmes aux responsabilités et à la prise de décision, de l'égalité professionnelle, de l'égalité en droits et en dignité et de l'articulation des temps de vie.

Pour ce faire, elle s'appuie sur une méthodologie conforme aux préconisations européennes, à savoir : la promotion de l'égalité dans l'ensemble des politiques publiques, d'une part, et des actions spécifiques en faveur des femmes visant à supprimer les inégalités constatées, d'autre part.

La délégation régionale à la recherche et à la technologie

Le délégué régional à la recherche et à la technologie assiste le SGAR pour les questions régionales relatives à la recherche, la technologie, l'innovation et la culture scientifique et technique. Il conseille également le recteur dans ses domaines d'attribution.

1.3. LES DIRECTIONS, SERVICES ET AGENCES EN RÉGION

La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)

Décret n° 2010-633 du 8 juin 2010

Outre la prise en compte de la culture dans le développement économique régional, la DRAC favorise l'accès à la culture, notamment par :

- la préservation et la mise en valeur du patrimoine historique
- le soutien à la création artistique
- l'éducation artistique et la transmission des savoirs.

Dans le cadre de la RGPP, les missions de la DRAC sont inchangées mais son rôle de pilotage et de coordination a été confirmé. Ainsi, depuis le 1er janvier 2010, les services départementaux de l'architecture et du patrimoine (SDAP) sont rattachés à la DRAC. Celle-ci accueille désormais le SDAP d'Ille-et-Vilaine dans ses locaux de l'Hôtel de Blossac, à Rennes.

Parallèlement, les services de la DRAC ont été restructurés autour des quatre pôles « Patrimoines », « Création », « Formation et développement » et « Administration générale ». La rédaction d'un projet de service a permis d'identifier les chantiers prioritaires à conduire.

Anticipant la nouvelle organisation budgétaire, la DRAC a créé un service budgétaire et comptable, opérationnel en 2010, visant à rationaliser les procédures en vigueur. Enfin, l'affirmation de la fonction « contrôle de gestion », qui anime la réforme budgétaire interne, a conforté la performance globale du service.

La Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)

Décret n° 2010-429 du 29 avril 2010

La DRAAF favorise une alimentation sûre, diversifiée et issue de productions durables. Elle accompagne l'agriculture régionale dans les évolutions structurelles nécessaires et met en œuvre les crédits européens et les plans de soutien aux différentes filières.

Elle s'est élargie au secteur vétérinaire (DDSVR) qui compose, avec le service de la protection des végétaux (SRPV), le nouveau service régional

1. REFORME ET MODERNISATION DE L'ÉTAT

1.3. LES DIRECTIONS, SERVICES ET AGENCES EN RÉGION

de l'alimentation. De même, elle intègre désormais l'échelon régional du nouvel établissement public France AgriMer, créé par fusion des anciens offices agricoles.

Cette évolution s'est traduite notamment par la mutualisation des fonctions support des anciennes structures et l'adaptation du service régional de l'eau, des territoires, de l'environnement et de la forêt.

Priorité de l'année 2009, l'intégration des agents de France AgriMer a été accompagnée de la mise en œuvre d'une nouvelle organisation visant à tenir compte des complémentarités entre les missions « historiques » des offices et de la DRAAF

La Direction régionale de l'aménagement, de l'environnement et du logement (DREAL)

Décret n° 2009-235 du 27 février 2009

La DREAL met en œuvre, de manière transversale, les politiques de développement durable en région Bretagne, à savoir notamment :

- la reconquête de la qualité de l'eau ;
- la préservation de l'environnement et de la biodiversité ;
- la diversification de l'offre de logement ;
- la prévention des risques et pollutions.

Son objectif est de favoriser des synergies pour une meilleure prise en compte du développement durable et une mise en œuvre volontariste des engagements du Grenelle de l'environnement. Elle reprend notamment les missions suivantes :

- 5.l'équipement : aménagement, logement, transports (DRE) ;
- l'environnement : évaluation environnementale, qualité de l'eau, risques naturels, biodiversité, natures et paysages (DIREN) ;
- l'énergie, les risques industriels, les déchets et le contrôle des véhicules (DRIRE).

Il convient de souligner que, dans le cadre de la réforme de l'ingénierie publique, l'élaboration d'un Plan de redéploiement des capacités d'ingénierie (PRIR), traditionnellement importante en région Bretagne, avait été initiée en 2008.

Validé par le comité de pilotage régional en juillet 2009, le PRIR a été approuvé le 4 août 2009 par les ministères concernés (MEEDDM et MAAP). Dans ce cadre, les premiers repositionnements des agents concernés ont pu être effectués, à l'occasion notamment de la création des directions départementales de l'équi-

pement et de l'agriculture des Côtes d'Armor, du Finistère et du Morbihan, le 1er janvier 2009. Le PRIR sera poursuivi jusqu'à la fin de l'année 2011, date d'arrêt complet des prestations d'ingénierie publique concurrentielle par les services de l'État.

La direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)

Décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009

Opérationnelle depuis le 15 février 2010, la DIRECCTE favorise le développement des entreprises et de l'emploi, améliore la qualité du travail et des relations sociales, assure la loyauté des marchés et la protection des consommateurs.

Elle exerce des missions d'interventions, en accompagnant les acteurs du monde économique et social et en conduisant des projets. Elle exerce également des enquêtes et des contrôles dans des domaines spécifiques : inspection du travail, contrôle de la formation professionnelle, suivi de la recherche d'emploi, enquêtes et actions de contrôle en matière de concurrence et de métrologie légale.

Elle reprend en particulier les missions suivantes :

- le développement économique et de l'industrie (DRIRE) ;
- le travail, l'emploi, la formation professionnelle (DRTEFP) ;
- les inspections du travail et la concurrence (DRC-CRF) ;
- le tourisme (DRT), le commerce et l'artisanat (DRCA) ;
- le commerce extérieur (DRCE) et l'intelligence économique.

La direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)

Décret n° 2009-1540 du 10 décembre 2009

Opérationnelle depuis le 1er janvier 2010, la DRJSCS améliore la cohérence et renforce l'efficacité des actions de l'État dans les domaines de la jeunesse et de l'édu-



1. REFORME ET MODERNISATION DE L'ÉTAT

1.3. LES DIRECTIONS, SERVICES ET AGENCES EN RÉGION

cation populaire, du sport, de la vie associative et de la cohésion sociale. Cette dernière est entendue au sens large, comprenant notamment l'inclusion sociale, l'accompagnement des publics vulnérables, la promotion du lien social et de l'autonomie des jeunes, la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité des chances.

Elle reprend ainsi les missions suivantes :

- la cohésion sociale (ACSE) ;
- les affaires sociales (DRASS) ;
- la jeunesse et les sports (DRJS)

La direction régionale des finances publiques (DRFIP)

Décret n° 2009-707 du 16 juin 2009

Officiellement constituée dans le courant de l'année 2011, la DRFIP regroupera les services en région des anciennes direction générale des impôts et direction générale de la comptabilité publique. Elle gèrera ainsi l'argent public depuis la perception jusqu'aux dépenses et offrira aux citoyens des guichets fiscaux uniques en Bretagne.

Elle aura également un rôle d'expert et de contrôle pour l'État, les collectivités locales et les différents acteurs économiques.

La fusion des trésoreries générales et des directions des services fiscaux conduit à mettre en place progressivement de 2009 à 2011 dans chaque département une direction locale unique placée sous une seule autorité et organisée en 3 pôles : fiscalité, gestion publique, pilotage et moyens.

Depuis le 25 janvier 2010, sont créées les directions départementales des finances publiques des Côtes d'Armor et du Morbihan. Celle du Finistère sera mise en place avant la fin de l'année 2010.

Par ailleurs, créés en 2009 et 2010 à partir du centre des impôts et de la trésorerie présents sur la même commune, les services des impôts des particuliers (SIP) simplifient l'accueil des usagers en leur permettant de s'adresser

à un seul service pour toutes ses questions d'assiette et de paiement des impôts.

31 SIP ont d'ores et déjà été créés dans les principales communes des quatre départements bretons. A ceux-ci, s'ajouteront en 2011, les deux SIP de Quimper (29) et les

deux SIP de Saint-Malo (35).gt

Le Rectorat

Code de l'éducation, art R 222-1 et suivants

Le Recteur dirige et coordonne les trois niveaux d'enseignement, a autorité sur tout le personnel enseignant, anime le système éducatif. Il est également chancelier des universités.

L'académie de Rennes s'est engagée en 2005 dans une politique d'organisation globale « multisites » qui avait pour objectif de gommer, à court terme, la séparation entre inspections académiques (niveau départemental) et rectorat (niveau académique) dans le domaine des examens et concours. Après quelques ajustements, cette mesure anticipée s'est achevée par le choix de deux sites de gestion (Rectorat et Inspection académique du Morbihan) à la rentrée 2009.

D'autres mesures de mutualisation ont été mises en œuvre dans certains services chargés de gestion administrative lourde ou de fonctions supports à la rentrée 2009 :

- création d'une plate-forme académique, basée au rectorat, qui centralise la gestion des achats et des marchés, les engagements juridiques, les demandes de paiement et la comptabilité de l'ordonnateur. Cette plate-forme est interfacée avec deux nouveaux services académiques mutualisés : la gestion des bourses pour élèves de l'enseignement public et de l'enseignement privé, la gestion des frais de déplacements temporaires hors formation et examens/concours ;
- mutualisation de la gestion des 6.760 enseignants du premier degré privé, engagée à la rentrée 2009, dans une logique d'économies structurelles avec les inspections académiques qui l'assuraient jusqu'alors au niveau départemental ;
- seconde étape de la mutualisation de la gestion des dossiers de retraite des personnels du premier degré.

L'Agence Régionale de Santé (ARS)

Décret n° 2010-336 du 31 mars 2010

Instituée par la loi hôpital, patients santé et territoire du 21 juillet 2009, l'ARS a été officiellement créée le 1er avril 2010. Etablissement public regroupant des services de l'Etat (DRASS et DDASS), des organismes de l'assurance maladie (URCAM et partie de la CRAM) et l'ARH, elle a pour mission la définition et le pilotage de l'offre globale de services de santé en région, de manière à répondre aux besoins en matière de promotion et prévention de la santé publique, de soins



1. REFORME ET MODERNISATION DE L'ÉTAT

1.3. LES DIRECTIONS, SERVICES ET AGENCES EN RÉGION

ambulatoires et hospitaliers, des champs médico-sociaux, et à garantir l'efficacité du système de santé.

Les préfets conservent leurs compétences dans les domaines de la veille, de la sécurité et des polices sanitaires, de la salubrité et de l'hygiène publiques. En tant que de besoin, dans le respect de leurs attributions et sur le fondement d'un protocole définissant les collaborations et les méthodes d'interventions, l'ARS contribue à l'organisation de la réponse aux urgences et à la gestion des situations de crise.

La Direction interrégionale de la mer (DIRM)

La direction interrégionale de la mer Nord Atlantique - Manche Ouest, dont le siège est à Nantes, exécute les politiques maritimes des ministères chargés de l'environnement, de l'agriculture et de la pêche et du secrétariat général à la Mer, et reprend les attributions de la direction régionale des affaires maritimes et du service des phares et balises. Elle définit, sous l'autorité des préfets des régions Bretagne et Pays de Loire, le plan stratégique en mer de l'Etat en région et assure la coordination de l'action de l'ensemble des politiques des services pour la partie maritime.

La division « pêche et aquaculture » de la DIRM, localisée à Rennes et placée sous l'autorité du directeur interrégional adjoint, gère l'ensemble de la réglementation et de l'action économique dans le domaine des pêches maritimes et de la conchyliculture en Bretagne et dans les Pays de la Loire.

La Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse (DIPJJ)

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse « Grand Ouest » est chargée de l'ensemble des questions intéressant la justice des mineurs et de la concertation entre les institutions intervenant à ce titre.

La nouvelle structure interrégionale

A compter du 1er janvier 2009, les directions régionales de la direction de la protection judiciaire ont été organisées en 9 directions interrégionales. Dans ce cadre, la direction interrégionale grand Ouest, dont le siège est à Rennes, exerce ses compétences désormais au niveau de trois régions administratives : la Bretagne, les Pays de la Loire et la Basse Normandie (soit douze départements) au

lieu de deux précédemment (Bretagne/ Pays de la Loire). Cette direction interrégionale a été désignée comme responsable du BOP et est devenue unité opérationnelle pour l'ensemble des services existants dans les départements.

Elle intervient sur le ressort de quatre Cours d'Appel : Angers, Caen, Poitiers et Rennes qui comptent, au total, 18 tribunaux pour enfants.

L'organisation de la structure interrégionale

En vue d'une meilleure cohérence des politiques, la territorialisation du pilotage de l'action éducative a été redéfinie : en 2009, cinq directions territoriales se sont substituées aux douze directions départementales. Ainsi, la direction territoriale commune aux départements du Finistère et du Morbihan, dont le siège est à Quimper, a été créée en 2010.

La Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP)

Service déconcentré du ministère de la justice, la direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) de Bretagne, Basse-Normandie et Pays de la Loire anime, coordonne et contrôle l'activité des vingt établissements pénitentiaires (dont deux, en gestion déléguée au secteur privé) et des douze services pénitentiaires d'insertion et de probation, répartis au sein de trois régions administratives recouvrant le ressort des quatre cours d'appel d'Angers, de Caen, de Poitiers et de Rennes.

La Direction interrégionale des routes de l'Ouest (DIRO)

La DIRO gère et entretient le réseau des routes nationales non concédées des régions Bretagne et Pays de la Loire. Sa mission principale consiste à améliorer la sécurité routière, surveiller et intervenir sur le réseau routier national, gérer le trafic, informer les usagers, à entretenir et moderniser le patrimoine routier, à savoir 1.500 kilomètres de routes nationales dont 1.200 kilomètres en chaussées à voies séparées (2 x 2 voies), 2.000 ouvrages d'art (ponts et viaducs, notamment).

Quatre centres d'ingénierie et de gestion du trafic (CIGT) surveillent la circulation en temps réel et prennent les mesures d'exploitation. L'entretien courant et la viabilité du réseau sont assurés par 27 centres d'entretien et d'intervention, tandis que deux services d'ingénierie routière sont chargés de la maîtrise d'œuvre du développement du réseau.

1. REFORME ET MODERNISATION DE L'ÉTAT

1.4. LE POIDS FINANCIER DE L'ÉTAT EN BRETAGNE

L'Etat intervient en Bretagne dans des domaines divers, comme en témoigne la vingtaine de missions budgétaires, sur lesquelles ont été imputées des dépenses qui viennent, directement ou indirectement, alimenter et soutenir l'économie régionale.

En 2009, le total des dépenses inscrites au budget de l'Etat au profit de la région Bretagne s'élève à un peu moins de 17 milliards d'euros, en progression de 4,2% par rapport à 2008 (16,3 milliards d'euros), y compris les dotations aux collectivités territoriales.

Il témoigne de l'engagement toujours fort de l'Etat en Bretagne.

Le poids financier de l'État en Bretagne :

	COTES D'ARMOR	FINISTÈRE	ILLE ET VILAINE	MORBIHAN	TOTAL
ACTIONS EXTÉRIEURES	8 358 330	12 737 451	12 814 251	19 117 978	44 048 009
PENSIONS	484 187 831	902 888 882	125 009 021	348 710 836	2 319 905 369
SANTÉ, SOLIDARITÉ, INSERTION, ÉGALITÉ	95 321 419	138 416 169	129 066 745	98 743 478	861 547 811
AGRICULTURE ET PÊCHE	43 229 282	38 977 915	21 921 367	34 343 198	178 663 864
ANCIENS COMBATTANTS, MÉMORIE ET LIENS	5 847 334	9 834 252	8 924 726	7 978 191	31 374 473
ÉCONOMIE	6 341 042	8 239 859	13 326 017	7 239 142	35 455 852
CULTURE	6 425 817	13 563 079	22 251 837	9 831 257	52 011 999
ENSEIGNEMENT SCOLAIRE	434 759 384	687 134 665	833 724 179	269 201 238	2 525 839 776
RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	21 176 614	304 889 636	665 464 725	59 282 367	641 319 522
ÉCOLOGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	66 151 963	134 818 333	143 863 381	81 988 552	825 661 928
SÉCURITÉ	78 894 206	206 140 404	233 184 633	93 270 218	598 489 643
SÉCURITÉ CIVILE	975 507	1 968 522	2 146 739	1 315 488	6 244 777
ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TERRITORIALE	13 743 574	19 862 459	28 901 152	16 444 849	78 922 025
RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES	685 191 880	1 002 764 289	1 919 333 259	719 982 698	3 417 332 000
POLITIQUE DES TERRITOIRES	5 419 187	6 886 883	6 269 485	4 361 396	22 979 945
SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE	1 954 915	3 185 977	12 080 888	6 357 717	21 379 549
JUSTICE	26 428 470	48 339 957	74 874 306	49 550 267	199 204 200
VILLE ET LOGEMENT	148 934 717	247 230 391	337 439 382	188 909 498	923 494 389
GESTION ET CONTRÔLE DES FINANCES PUBLIQUES	62 087 855	94 661 748	159 865 401	78 187 647	394 721 851
TRAVAIL ET EMPLOI	312 197 900	472 045 003	483 326 354	377 231 633	1 645 600 933
DÉFENSE	98 217 118	1 489 569 405	865 111 448	281 172 139	2 298 879 962
REMBOURSEMENT D'IMPÔTS D'ÉTAT	84 361 000	139 046 900	173 569 000	111 878 000	521 905 000
AUTRES	8 033 270	3 285 744	12 961 627	3 171 806	28 202 549
TOTAL	2 790 529 515	5 925 210 304	4 993 880 239	3 272 964 688	16 982 585 269

2. CONTRACTUALISATION ET PROGRAMMES EUROPEENS

Afin de générer des effets de levier, notamment sur les opérations d'investissements d'un montant et d'un enjeu régional significatifs, dans un esprit de coopération, l'Etat s'appuie sur des partenariats avec les collectivités locales, au premier rang desquels le contrat de projets Etat-Région, ainsi que sur les différents financements européens, pour financer de grands projets porteurs d'avenir pour la Bretagne.

2.1. LE CONTRAT DE PROJET ETAT-RÉGION (CPER)

Dans le cadre du CPER 2007-2013, l'Etat et la Région ont convenu, en 2006, de contribuer à hauteur de plus d'un milliard d'euros au développement de la Bretagne. A cela, s'ajoutent les crédits émanant d'autres financeurs publics nationaux (dont les collectivités locales autres que la région) et de l'Union européenne (375M€).

Signé le 12 avril 2007, le CPER breton se compose de 9 « grands projets » thématiques :

Maquette 2007-2013 en K€	ETAT	REGION
GP 1 - Renforcer la compétitivité de la Bretagne en améliorant son accessibilité	127 900	166 500
GP 2 - Construire une nouvelle ambition pour l'agriculture et l'agroalimentaire	66 942	52 359
GP 3 - Conforter la performance du système d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation	163 300	108 208
GP 4 - Développer une politique maritime intégrée	12 350	23 650
GP 5 - Poursuivre la reconquête de la qualité de l'eau - Atteindre le bon état écologique des milieux aqua.	77 350	48 200
GP 6 - Préserver biodiversité, maîtriser énergie et développer gestion durable de l'air et déchets	40 150	34 030
GP 7 - Favoriser accès marché du travail en valorisant les compétences & en anticipant mutations	22 500	22 500
GP 8 - Conforter le rayonnement international des territoires bretons	38 500	38 500
GP 9 - Volet territorial	44 031	0
TOTAL CPER	593 023	493 947

Il ressort des travaux du comité de suivi et d'évaluation du CPER du 24 novembre 2009 que, depuis le lancement du contrat de projet, l'Etat a programmé 230 M€ de crédits, dont 98 M€ effectivement versés. Cela représente un taux de réalisation de 40% du total des crédits à programmer, conforme aux 3/7èmes théoriques d'avancement annuel, et de 17% du total des crédits à mandater.

L'année 2010 est une année de révision à mi parcours du CPER.

Les services de l'Etat et ceux du Conseil régional ont entamé une réflexion sur la base des bilans financiers 2009, des perspectives et d'éléments qualitatifs sur les principales réalisations. Des évaluations ont été programmées sur les sujets considérés de manière consensuelle par les différents partenaires comme prioritaires, à savoir : la recherche et l'innovation, la prise en compte de l'environnement dans les différents programmes, les mutations économiques et l'emploi.

Menées au premier semestre 2010, ces évaluations ont permis d'entamer dès la rentrée 2010 les travaux de révision à mi-parcours.

Il convient de préciser que les évaluations ont été communes au CPER et aux programmes européens compte tenu de la très grande articulation et complémentarité entre les deux dispositifs

2. CONTRACTUALISATION ET PROGRAMMES EUROPEENS

2.1. LE CONTRAT DE PLAN ETAT-RÉGION (CPER)

Contribution des fonds européens au financement des grands projets du CPER :

Liste des grands projets	FEDER	FEADER	FEP	FSE
1. Renforcer la compétitivité de la Bretagne en améliorant son accessibilité	<input checked="" type="checkbox"/>			
2. Construire une nouvelle ambition pour l'agriculture et l'agroalimentaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
3. Conforter la performance du système d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation	<input checked="" type="checkbox"/>			
4. Développer une politique maritime intégrée	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
5. Poursuivre la reconquête de l'eau - Atteindre le bon état écologique des milieux aqua	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
6. Préserver la biodiversité, maîtriser l'énergie et développer la gestion durable de l'air et des déchets	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
7. Favoriser l'accès au marché du travail en valorisant les compétences et en anticipant les mutations				<input checked="" type="checkbox"/>
8. Conforter le rayonnement international des territoires bretons	<input checked="" type="checkbox"/>			

2. CONTRACTUALISATION ET PROGRAMMES EUROPEENS

2.2 LES FONDS EUROPÉENS

Au 31 décembre 2009, le bilan de clôture du programme Objectif 2 du CPER 2000-2006 recense 7.917 dossiers programmés pour un montant de 472.196 M€, soit 99,25% de l'enveloppe globale.

Aussi, le bilan s'avère positif à la fois d'un point de vue financier, puisque la quasi-totalité des crédits alloués à la Bretagne ont été effectivement employés. Il l'est cependant également d'un point de vue qualitatif, dans la mesure où il montre :

- un réel effet levier ;
- une répartition territoriale équilibrée ;
- un partenariat soutenu tout au long du programme ;
- une programmation dynamique ;
- une gestion rigoureuse des crédits.

Pour la période 2007-2013, quatre fonds européens bénéficient à la Bretagne.

Le Fonds européen de développement régional (FEDER)

L'enveloppe FEDER dont bénéficie la Bretagne s'élève à 301,69 M€, répartis selon les axes suivants :

- axe 1 : « Faire de la Bretagne une région européenne accessible et attractive afin de conforter son développement équilibré et durable » (132,15 M€) ;
- axe 2 : « Accroître la compétitivité et la performance économique régionale par l'innovation et la connaissance » (103,95 M€) ;
- axe 3 : « Valoriser les atouts exceptionnels de la région Bretagne dans le domaine maritime, dans une perspective d'évolution durable du littoral » (27 M€) ;
- axe 4 : « Préserver l'environnement et prévenir les risques naturels » (29,92 M€) ;
- axe 5 : « Assistance technique » (8,67 M€).

En ce qui concerne la conduite du programme «compétitivité régionale et emploi» FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) 2007-2013, au 31 décembre 2009, le taux d'avancement est de 26,20% en coût total et de 26,24% en montant FEDER, grâce à la mobilisation de tous les services et grâce à l'avancement de plusieurs projets d'importance.

La région Bretagne a rempli son objectif de certification des dépenses puisque sur un objectif de dépenses certifiés de 18M€, 22 M€ de crédits FEDER ont été justifiés à la Commission européenne pour paiement.

Des efforts importants ont également, permis de maintenir un rythme de programmation satisfaisant, en

dépôt d'un contexte économique et financier peu propice aux porteurs de projets : 157 dossiers ont néanmoins été programmés pour un montant total de 79M€ de FEDER.

Comme pour le CPER, l'année 2009 sert de fondement à une possible révision du programme opérationnel en 2010.

Le Fonds social européen (FSE)

Pour la période 2007-2013 la Bretagne dispose de 183 M€ de crédits communautaires au titre du programme « compétitivité régionale et emploi », avec une distribution autour de cinq axes :

- axe 1 : « Contribuer à l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques » (19,76 M€) ;
- axe 2 : « Améliorer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi » (75,22 M€) ;
- axe 3 : « Renforcer la cohésion sociale » (78,49 M€) ;
- axe 4 : « Investir dans le capital humain » (3,3 M€) ;
- axe 5 : « Assistance technique » (6,48 M€).

Tous axes confondus, la programmation FSE en Bretagne s'élève à 2007 à 13,88 M€, 30,62 M€ et 28 M€, chaque année respectivement, sur la période 2007-2009.

Depuis le début du programme, le montant du FSE validé atteint environ 27% du FSE programmé. De plus, on remarque que le montant FSE programmé dans le cadre des 434 dossiers ayants été traités en « certificat de service fait » représente autour de 28% du montant programmé depuis le début du programme. Il est donc nécessaire que le rythme des demandes de paiement s'accroisse de manière significative au cours l'année 2010.

Le Fonds européen de la Pêche (FEP)

Après les premières programmations de 2008, le FEP a connue en 2009 sa première année de pleine d'application. 379 dossiers de demandes d'aides ont été déposés, contre 237 en 2008. La Commission régionale de la pêche et de l'aquaculture marine (COREPAM) de Bretagne s'est réunie 6 fois en 2009 pour étudier 219 dossiers, représentant des montants hors contrats bleus de 4 M€ de FEP et 1,6 M€ de subventions de l'Etat.

Au total, près de 37,3 millions d'euros d'aides de l'Etat et 6,3 millions d'euros de fonds européens ont permis de soutenir la flottille de pêche bretonne.

17 % des fonds attribués à la Bretagne ont été programmés. En décembre 2009, 201 projets

2. CONTRACTUALISATION ET PROGRAMMES EUROPEENS

2.2 LES FONDS EUROPEENS

des axes 2 à 5 ont été payés et 346 581 € ont été versés ont été versés au titre de l'installation des jeunes pêcheurs.

	Enveloppe régionale	programmé	payé
Installation jeunes pêcheurs	non	611 805 €	346 581 €
Investissements productifs aquaculture conchyliculture	4 008 750 €	1 073 642 €	94/115 dossiers
Modernisation du mareyage	4 129 282 €	612 875 €	23 dossiers
Mesures collectives à portée locale	3 437 343 €	1 045 500 €	47 dossiers
Equipement des ports de pêche mobilier et immobilier	7 434 224 €	732 823 €	27 dossiers

Le rythme de programmation général du FEP en Bretagne est correct, même si des marges de progression existent concernant les investissements sur le mareyage. Une tendance à la consommation rapide de l'enveloppe relative aux « actions collectives » peut être constaté, du fait de la mise en œuvre de plusieurs projets importants : trois zones d'activité conchylicole et un plan de déploiement de gardes jurés.

De lourds investissements restent à programmer dans tous les ports de pêche pour assurer leur modernisation. De même, l'équipement et la modernisation de la flottille de pêche, avec notamment des dispositifs d'économie de gasoil ou de sécurité pour les gens de mer, se poursuivent pour assurer l'avenir de cette filière structurante de l'économie bretonne.

Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)

L'Union Européenne met en œuvre, à côté de la politique agricole commune, une politique de développement des territoires ruraux. Celle-ci vise à accompagner les mutations de l'espace rural dans ses diverses composantes : sociale, économique, environnementale, et s'appuie sur le FEADER, dont le volet régional spécifique à la Bretagne s'élève à 107,1 M€ sur la période 2007-2013. Il se répartit autour des cinq axes suivants :

- axe 1 : « Amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier » (36,90 M€) ;
- axe 2 : « Amélioration de l'environnement et de l'espace rural » (27,14 M€) ;
- axe 3 : « Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale » (16,60 M€) ;
- axe 4 : « axe transversal LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) pour la mise en œuvre de stratégies locales de développement rural à l'échelle des territoires organisés » (23,84 M€) ;
- axe 5 : « Assistance technique » (2,62 M€).

Les prévisions d'exécution en fin d'année 2009 s'élevaient à 18,43 M€ sur l'axe « Compétitivité » (soit 49,9% de l'enveloppe), à 18,15 M€ sur l'axe « Environnement » (66,9%). Le taux d'engagement sur les trois derniers axes était respectivement de 11,9%, 8,4% et 1,3%.

Il convient de noter qu'un abondement de 4,2 M€ sur l'axe 1 et de 7,1 M€ sur l'axe 2 a été soumis au comité de suivi du 24 novembre 2009.

3. AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Avec 12% de la production nationale, la Bretagne est la première région productrice française. En moyenne, par commune bretonne, les secteurs et l'agroalimentaire représentent 40 à 60 exploitations, 80 emplois et 6 millions de chiffre d'affaires. L'agriculture et les industries agroalimentaires constituent ainsi un enjeu majeur pour la région.

Aussi, dans un contexte de prolongement de la crise agricole en 2009, l'Etat a été attentif à la bonne déclinaison régionale des mesures nationales d'accompagnement du secteur. Plusieurs tables rondes ont été organisées, réunissant les producteurs, les entreprises agroalimentaires et les distributeurs.

Parallèlement, l'Etat a encouragé et suscité une réflexion approfondie afin de développer une analyse de la situation agricole partagée entre tous les acteurs des filières, notamment laitière et porcine. Débuté en mars 2009, lors des assises régionales de l'agroalimentaire, cette démarche s'est poursuivie avec le lancement, en janvier 2010, des premières réflexions autour d'un projet agricole et agroalimentaire régional.

3.1 LE PROJET AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE RÉGIONAL

Le lancement du PAAR en Bretagne a pour objectif de dégager des perspectives nouvelles pour les secteurs agricole et agroalimentaire et de redéfinir ses modalités de développement à court et moyen terme afin de conforter son caractère de socle de l'économie territoriale.

Au premier semestre 2010, une large participation de la profession a permis l'émergence d'un diagnostic qui s'est traduit par des engagements collectifs et des propositions de d'actions concrètes à mettre en œuvre, visant à répondre aux enjeux économiques, que ce soit en termes d'accroissement de la compétitivité, d'innovation ou d'emploi, mais également aux attentes de la société en matière de normes environnementales ou sanitaires.



3.2 UNE FORTE PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES

La protection de l'environnement, la reconquête de la qualité de l'eau et la sécurité du consommateur étant des enjeux majeurs pour la Bretagne, la profession agricole s'investit dans une meilleure prise en compte des contraintes environnementales et sanitaires, comme en témoignent le développement des mesures agro-environnementales ou l'élaboration d'un atlas agro-environnemental. Dans ce domaine, l'Etat a prioritairement porté son action sur :

Le plan de lutte contre les algues vertes

Les principales mesures de ce plan sont abordées dans le chapitre sur l'environnement. Il convient cependant de rappeler, pour mémoire, la mise en œuvre de certains de ses éléments particuliers, à savoir : la campagne 2010 d'analyses de reliquats, la suppression des situations inacceptables d'un point de vue environnemental, et la réalisation de monographies des bassins versants algues vertes.

Le Plan Ecophyto 2018

Avec pour objectif une diminution de l'emploi des produits phytosanitaires de 50 % en 10 ans, le plan Ecophyto constitue un programme à plusieurs facettes : amélioration des conditions d'utilisation de ces produits, suivi de la santé des végétaux, sélection des plantes les plus adaptées, amélioration des méthodes culturales. Il vise avant tout à protéger l'environnement (qualité de l'eau, de l'air, préservation de la biodiversité), le consommateur et l'utilisateur des produits, tout en maintenant un niveau satisfaisant de production végétale et de revenu pour les agriculteurs.

Le suivi du plan est assuré par le comité régional associant les professionnels, les élus, les associations de défense de l'environnement et des consommateurs.

Dans ce cadre, avec l'appui de la chambre régionale d'agriculture, a été créé le réseau de surveillance biologique du territoire. Par ailleurs, les actions du plan

3. AGRICULTURE ET ALIMENTATION

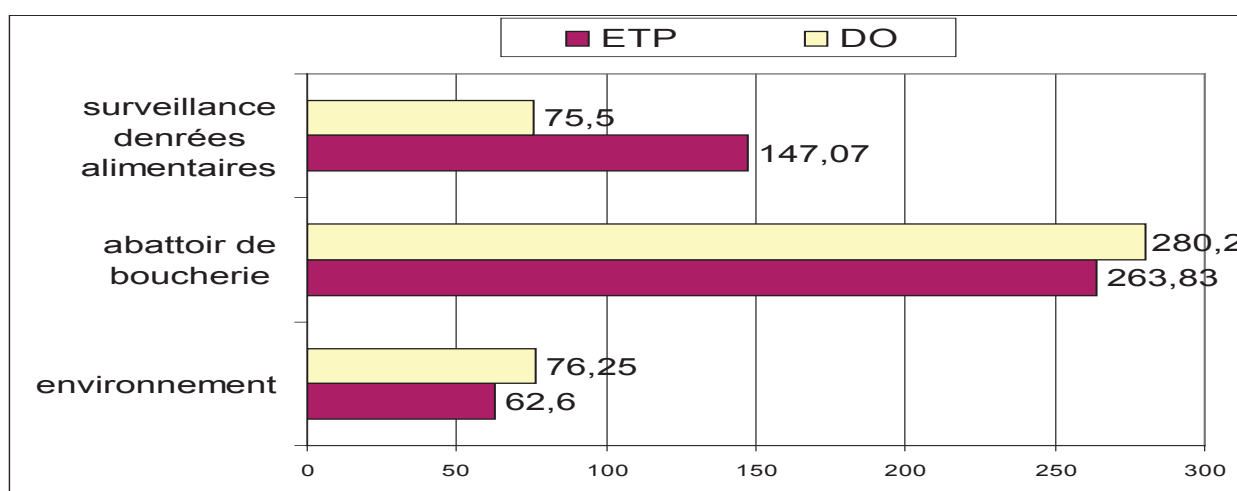
3.2 UNE FORTE PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES

Ecophyto se conforment aux orientations de la Cellule d'orientation régionale pour la protection des eaux par les pesticides (CORPEP).

La poursuite des contrôles dans le domaine des intrants et de la santé des végétaux contribue à l'amélioration des pratiques agricoles et du niveau de maîtrise sanitaire général.

La sécurité et la qualité alimentaire

La sécurité et la qualité sanitaire de l'alimentation constituent un axe prioritaire comme en témoigne l'importance des effectifs en abattoir et les moyens financiers consacrés à cette mission.



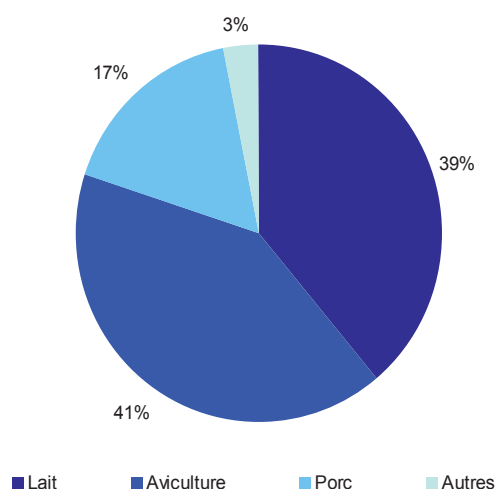
	en M€
Moyen financiers consacrés à la sécurité et à la qualité sanitaire de l'alimentation	13,13
Lutte contre les maladies animales - protection des animaux	9,30
Lutte contre le ESST : surveillance animaux vivants, essais à l'équarissage et abattoir	4,80
Lutte contre les autres maladies : FCO, visites sanitaires annuelles aux élevages bovins, porcs, volailles	4,50
Plans d'urgences	0,10
Contrôle des résidus ou contaminants : alimentation animales, résidus de médicaments dans les denrées	2,80
Protection des végétaux et de la qualité des denrées	0,93
Contrôle de la production (résidus)	0,37
laboratoire national de la protection des végétaux (analyses)	0,20
Délégations FEREDDEC (contrôles terrain)	0,36

3. AGRICULTURE ET ALIMENTATION

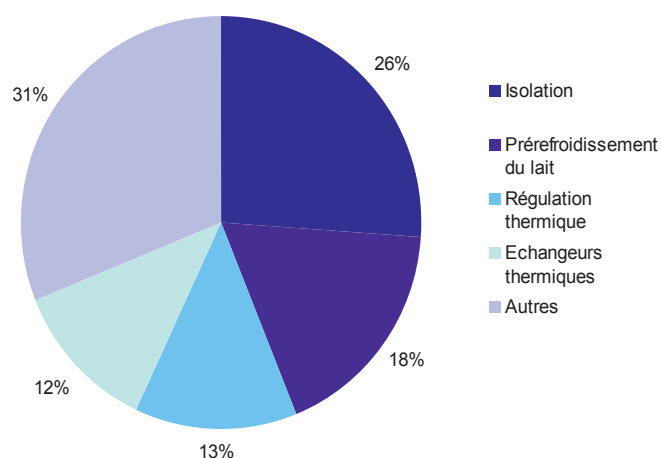
3.3 CONTRIBUER À LA RÉDUCTION DE LA FRAGILITÉ ÉNERGÉTIQUE DE L'AGRICULTURE BRETONNE

Initié en 2009 dans le cadre du plan de relance de l'économie, le Plan de performance énergétique (PPE), dont l'objectif est d'accompagner les économies d'énergie dans les bâtiments d'élevage (diagnostic et investissements), a permis le financement de 451 projets, pour un montant de 4,3 M€ de subventions.

Répartition par filière des subventions PPE



Répartition par emploi des subventions PPE



Ce programme de soutien sera poursuivi en 2010, avec la participation du Conseil régional et un cofinancement FEADER.

3.4 LES PERSPECTIVES 2010/2011

Le développement rural

Le Règlement de développement rural n° 1698/2005 prévoit et soutient l'établissement à l'échelle de chaque Etat-membre d'un réseau rural qui regroupe les organisations et les administrations travaillant dans ce domaine.

En 2009, l'Etat et le Conseil régional ont fixé des orientations visant à développer les échanges entre les acteurs, à valoriser leurs expériences, à mieux faire partager les attentes et les nouveaux enjeux de la ruralité, ainsi qu'à susciter de nouveaux enjeux.

Entre le 30 janvier 2009 et le 29 juillet 2010, 15 conventions ont été signées dans le cadre du programme LEADER pour un niveau de programmation de crédits de 0,3 M€, fin 2009, au titre du FEADER.

Une convention cadre liant l'Etat et le

Conseil régional sera établie, d'ici la fin de l'année 2010, pour définir les contours de l'intervention conjointe des deux co-initiateurs, préciser l'organisation du réseau breton et donner un cadre financier.

En septembre 2010 a été lancé un appel d'offre pour recruter la structure d'animation du réseau.

Les expérimentations

Les diverses expérimentations conduites par l'Etat dans le domaine agricole ont pour objet de préparer l'avenir, en anticipant les mutations prochaines du secteur ou en développant une démarche innovante.

Ainsi, afin de préparer l'échéance de la suppression des quotas laitiers en 2015, une large concertation a été conduite, avec les professionnels et le Centre Interprofessionnel Laitier des entreprises et des producteurs, pour imaginer et expérimenter des solutions d'adaptation de l'organisation de la production et de la collecte de lait.

Dans les secteurs légumier et horticole, l'expérimentation permet de développer la recherche

3. AGRICULTURE ET ALIMENTATION

3.4 LES PERSPECTIVES 2010/2011

appliquée et la diffusion de connaissances. En 2009, dans le cadre du contrat de projets Etat-Région, 11 projets ont été financés à hauteur de 0,5 M€ et portaient notamment sur les thèmes de la protection des cultures, l'agriculture biologique ou les économies d'énergie. Plus spécifiquement sur l'agriculture biologique, trois programmes ont bénéficié de 60.000 € de subvention en 2009, pour le financement d'essais sur de nouvelles variétés ou l'optimisation de la fertilisation.

Le Recensement Agricole 2010

Du 1er septembre 2010 au 30 avril 2011, la France recense ses exploitations agricoles. Une collecte d'informations est conduite par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche sur l'ensemble du territoire national. Organisée tous les 10 ans, cette opération constitue une photographie complète et détaillée de l'agriculture française, un outil d'aide à la gestion et à l'aménagement du territoire.

Le recensement s'intéresse à tous les aspects de l'activité agricole. Il permet de connaître les hommes et les femmes qui font l'agriculture aujourd'hui, de décrire les cultures, les superficies cultivées et le cheptel, la diversification pratiquée dans les exploitations agricoles comme la transformation de produits à la ferme, le tourisme vert ou la vente directe aux consommateurs, notamment. Lancé en septembre en Bretagne, il concerne 42.000 exploitations qui seront recensées avant le printemps 2011 par 180 agents-enquêteurs. Des commissions communales (1.270) seront chargées de l'élaboration des listes définitives d'exploitations enquêtées. Les premiers résultats seront disponibles dès le mois de juin 2011.



4. AMÉNAGEMENT, TERRITOIRES, ENERGIE ET LOGEMENT

4.1 RÉPONDRE AUX ENJEUX ÉNERGÉTIQUES

Les orientations de la politique énergétique de la France ont été définies par la loi de programme du 13 juillet 2005, qui fixe des objectifs ambitieux de production d'énergies renouvelables (ENR) et de maîtrise de l'énergie (23% de la part des ENR dans la consommation d'énergie en 2020).

L'observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre

Structure créée par l'Etat et la région en 2009, l'observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre a pour objet la capitalisation et la mutualisation des connaissances et des compétences dans ce domaine en Bretagne. Doté d'un réseau ouvert, il s'appuie sur une expertise et des données existantes qui l'alimentent au niveau régional ou local.

Le développement de l'énergie éolienne

Plusieurs démarches de planification ont été engagées en 2009, dont en particulier le schéma régional éolien, qui associe étroitement le Conseil régional et constitue le volet terrestre du schéma des énergies renouvelables.

Le préfet de région et le président du Conseil régional, en présence du préfet maritime, ont présidé le 13 septembre la 4ème conférence régionale de la mer et du littoral consacrée à la planification des éoliennes en mer. Cette conférence, concluant plus de 9 mois d'analyses et de concertation, notamment avec les professionnels de la pêche, a permis d'identifier une zone propice pour le développement de parcs éoliens au nord de Saint-Brieuc (200 km²).



L'implantation d'un parc éolien offshore en Bretagne contribuera à développer la production d'énergies renouvelables de la région, permettra d'appuyer le développement d'une activité industrielle autour des énergies marines en Bretagne, en complément des activités de recherche et développement objet de

la plateforme technologique implantée à Brest, et de répondre à l'objectif de production nationale d'énergies marines renouvelables de 6000 MW d'ici 2020 fixé par le Grenelle de la Mer.

L'Etat avait en début d'année proposé l'implantation d'éoliennes sur 2 zones : Saint-Brieuc et Saint-Malo. Le Comité régional des pêches maritimes avait proposé, lors de la conférence régionale de la mer et du littoral du 28 juin, une nouvelle zone située plus au large de Saint-Brieuc, en des eaux plus profondes et moins fréquentées par la pêche. L'expertise approfondie menée depuis sur cette proposition a conclu à une grande incertitude quant à la réelle faculté des industriels à répondre techniquement et financièrement aux enjeux d'une telle zone.

Les débats de la conférence du 13 septembre ont ainsi amené le préfet de région et le président du Conseil régional à retenir une zone plus vaste au large de Saint-Brieuc, incluant la zone initialement proposée par l'Etat, celle identifiée par les pêcheurs et la zone située entre les deux. Dans l'hypothèse où les 500 MW ne seraient pas atteints sur cette zone, celle de Saint-Malo serait alors proposée pour une puissance maximum de 250 MW.

La Bretagne est la seule région ayant assorti cette identification d'un ensemble de préconisations dont l'intégration à l'appel d'offres permettra de garantir la sécurité des personnes et le maintien des usages.

Parallèlement, une harmonisation des pratiques d'instruction des dossiers de zone de développement de l'éolien (ZDE) a été menée à bien par les quatre départements bretons et les administrations concernées.

La Conférence Bretonne de l'énergie

Lancée le 19 janvier 2010, la Conférence Bretonne de l'énergie réunit autour de l'État et de la Région, l'ADEME, les élus et parlementaires bretons, les opérateurs, les syndicats des énergies renouvelables, des représentants de réseaux économique et associatif. Elle a vocation à aborder l'ensemble des thématiques liées au domaine de l'énergie afin d'en réduire les facteurs de fragilités en s'appuyant sur une approche à trois dimensions (le « trépied » énergétique), à savoir : maîtrise de la consommation, développement des énergies renouvelables et sécurité de l'approvisionnement.

La Conférence a ainsi pour objet le partage des constats sur la situation énergétique bretonne, l'analyse des conditions d'amélioration de la sécurité énergétique de la Bretagne, et la définition de stratégies, déclinées en mesures concrètes, pouvant être portées par les différents acteurs.

Elle a été réunie à trois reprises depuis janvier 2010 dans le cadre de l'élaboration d'un pacte élec-

4. AMÉNAGEMENT, TERRITOIRES, ENERGIE ET LOGEMENT

trique breton. Ce dernier a pour objet de répondre durablement aux défis auxquels la Bretagne, péninsule électrique important 92% de sa consommation, se trouve confrontée en terme de sécurisation de son alimentation électrique.

Contrôles et communication

Conformément aux dispositions du décret du 11 décembre 2007, une étude de mesure de la dangerosité des infrastructures a été conduite sur 1.600 km de canalisations de transport de gaz, de même que sur le barrage de Rophémel.

Une stratégie de communication est conduite dans le cadre du volet énergie du CPER pour inciter aux économies d'énergie : mise en place du site Internet « plan-eco-energie-bretagne », médiatisation des actions d'économies d'énergie, dont Écowatt et Vir'volt.

Pour mémoire, il convient de rappeler la mise en place du plan de performance énergétique (PPE), dans le domaine agricole (voir chapitre Agriculture et alimentation).

4.2 RÉPONDRE AUX ENJEUX EN MATIÈRE DE LOGEMENT

La Bretagne compte un peu plus de 1,7 millions de logements, dont 71% de maisons individuelles (17 points de plus que la moyenne nationale). Deux tiers des Bretons sont propriétaires de leur résidence principale (68%) et les locataires se répartissent entre secteur privé (21%) et parc social (11%).

L'objectif de l'Etat pour le logement en Bretagne est de répondre aux besoins de la population et à son évolution. Cet enjeu fait l'objet d'échanges réguliers avec les collectivités locales, car la Bretagne est une des deux seules régions françaises dont la répartition des aides publiques relatives au logement est déléguée sur l'ensemble de son territoire aux agglomérations ou conseils généraux. La région compte ainsi, depuis 2009, 13 délégataires.

Dans le cadre du Comité régional de l'habitat, créé en 2005, Etat et collectivités adaptent la politique du logement aux spécificités bretonnes en recherchant la meilleure utilisation possible de tous les outils financiers.

Logement social

Hors fonds de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), le nombre de logements financés en Bretagne en 2009 s'élève à 6.117 logements, dont 2.910 prêts locatifs à usage social

(PLUS), 123 PLUS construction-démolition (PLUS-CD), 1.163 prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI) et 1.921 prêts locatifs sociaux (PLS).

Dans le cadre du plan de relance, 594 PLUS et 282 PLAI ont bénéficié d'une prime de 1.000 € en 2009;

Dans le cadre du plan de relance, 862 Pass Foncier, dispositif qui permet au primo accédant d'acquérir sa résidence principale en différant le paiement du terrain, ont été subventionnés en 2009, complété par un objectif de 2.038 Pass Foncier en 2010.

En 2011, l'État dépensera environ 7,5 milliards d'euros pour mettre en oeuvre la politique du logement et de l'hébergement, auxquels s'ajoutent les dispositifs fiscaux qui portent l'effort global de l'État autour de 20 milliards d'euros.

Ces crédits seront utilisés pour répondre à deux priorités :

- soutenir les ménages modestes à travers les aides personnelles au logement qui représenteront 5,3 milliards d'euros,
- continuer à produire plus de logements mais en produisant mieux et avec plus d'efficacité, au moment où la pression économique amenuise les marges de manoeuvre budgétaires de l'État et des collectivités.

120 000 nouveaux logements locatifs sociaux seront ainsi financés en 2011, soit l'objectif déjà atteint en 2009 (un peu plus de 6.000 logements en Bretagne), alors que entre 1978 et 2003, l'État en finançait 50 000 par an en moyenne.

Dans un contexte de réduction budgétaire, il est toutefois indispensable de réinventer un modèle économique du logement social. C'est une des raisons qui amènera à demander une contribution aux organismes HLM. Elle leur sera redistribuée pour financer à la fois de la construction dans les zones où les besoins sont les plus importants et de la rénovation urbaine.

Les nouvelles orientations de la politique du logement concernent aussi les dispositifs d'accession à la propriété. Une réforme des aides verra donc le jour au 1er janvier 2011, autour de trois dispositifs



4. AMÉNAGEMENT, TERRITOIRES, ENERGIE ET LOGEMENT

: l'épargne logement, les aides personnelles au logement en accession et la création du prêt à taux zéro + (« PTZ+ »).

Ce nouveau dispositif, voulu plus simple, plus lisible et plus efficace, remplace le Pass-Foncier, le PTZ actuel et le crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt. Il s'adresse à tous les primo-acquéreurs, sans conditions de ressources. Il prend mieux en compte la situation des ménages et la réalité des territoires, tout en encourageant la performance énergétique. Enfin l'État amplifiera son action dans la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique qui devient la priorité de l'Anah, avec la mobilisation d'une enveloppe de 500 M€ sur le grand emprunt. L'action de l'État se poursuivra également en matière de rénovation urbaine (473 nouveaux logements et plus de 2.000 réhabilitations dans notre région en 2009).

Logement privé

Dans ce domaine, la dotation 2009 pour la région Bretagne s'élevait à 22,82 M€, abondée de 11,89 M€ au titre du Plan de Relance. L'allocation de ces fonds visait à répondre aux priorités suivantes : économies d'énergie pour les propriétaires occupants, les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) de copropriétés dégradées concernant essentiellement les territoires de Brest Métropole Océane, de Morlaix Communauté et de Rennes Métropole ainsi que celle disposant d'un volet de lutte contre l'habitat indigne et la résorption de l'habitat très dégradé (1,51 M€ pour 209 logements subventionnés).

Ces aides ont concerné les types de logements décrits dans le tableau ci-après.

Logements à loyers maîtrisés	810
dont loyers intermédiaires	146
dont loyers conventionnés	610
dont loyers conventionnés très sociaux	54
Pour les propriétaires bailleurs	856
dont logements "lutte contre l'habitat indigne"	124
dont logements très dégradés	732
Pour les propriétaires occupants	308
dont logements "lutte contre l'habitat indigne"	38
dont logements très dégradés	270
Logements propriétaires occupants, dits "classiques"	1917

Droit au Logement (DALO)

Le faible nombre de dossiers constatés en Bretagne résulte à la fois de l'usage de toute la gamme des outils disponibles en matière de politique du logement et de l'expérience des grandes collectivités en la matière. La vigilance reste cependant de mise, dans la mesure où il est fort possible que tous les bénéficiaires potentiels n'aient pas encore utilisé ce droit. Dès lors, il est nécessaire d'améliorer leur information, parallèlement à leur situation.

4.3 CONNAÎTRE LE FONCIER ET LES TERRITOIRES

L'Établissement public foncier (EPF) de Bretagne

Créé par décret du 8 juin 2009, le préfet de région a installé le conseil d'administration de l'EPF, le 6 octobre 2009.

Cet établissement est habilité à procéder, dans la région Bretagne, aux acquisitions foncières et opérations immobilières de nature à faciliter les projets d'aménagement de l'État et des collectivités locales, concernant :

- le logement, notamment social ;
- le renouvellement urbain ;
- la reconversion des friches industrielles et militaires ;
- le développement d'activités économiques d'intérêt régional.

Il contribue de même à la protection des espaces agricoles et à la préservation des espaces naturels remarquables. En septembre 2010, le conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Bretagne a adopté à l'unanimité les enjeux et modalités d'intervention de son programme pluriannuel d'intervention 2010-2015.

Cette « feuille de route » stratégique s'appuie sur 5 grands principes : réduction de la consommation d'espace en privilégiant les actions de restructuration urbaine, participation à la maîtrise du coût de foncier, soutien aux collectivités dans l'élaboration de leur politique foncière, amélioration de la connaissance du foncier et encouragement à la réduction de consommation d'énergie.

Foncier de Bretagne intervient prioritairement sur l'habitat (appui pour une offre de logement diversifiée) dans une action qui ciblera le littoral, les territoires urbains, les îles et les territoires ruraux sous tension.

GéoBretagne

L'Etat et la Région Bretagne ont mis en place une démarche partenariale d'échange de données pour améliorer la connaissance des territoires, et va-

4. AMÉNAGEMENT, TERRITOIRES, ENERGIE ET LOGEMENT

loriser les données territorialisées produites par les administrations et services en charge de l'aménagement du territoire. Celle-ci avait été initiée en 2007 par la création du système d'information géographique interservices (SIGIS)

Outil d'aide à la décision publique, le programme de développement de Géobretagne en 2009 a été axé sur la poursuite de l'acquisition de données, la refonte en une nouvelle version de l'architecture technique permettant des fonctions d'analyse spatiale et la mise en place d'un site éditorial améliorant les capacités de communication (actualités, annuaire, base documentaire, etc.)

4.4 GARANTIR LA COUVERTURE NUMÉRIQUE

Installée en décembre 2009, co-présidée par le préfet de région et le président du Conseil régional, la conférence régionale sur l'aménagement numérique de la Bretagne en très haut débit associe notamment les Conseils généraux et les principaux pays, agglomérations et communautés urbaines. Elle a notamment réalisé un point d'étape sur l'élaboration d'une stratégie de cohérence régionale, visant à assurer le très haut débit sur l'ensemble de la Bretagne pour 2025. Une première version de cette stratégie partagée sera soumise à l'examen de la conférence régionale avant la fin de l'année 2010.

Le déploiement des réseaux de communications électroniques à très haut débit, notamment en fibre optique, représente un enjeu industriel majeur et un facteur décisif d'aménagement et de développement de la Bretagne. Avec des débits au-delà de 100Mbits/s (30 à 50 fois plus que ce dont la plupart des utilisateurs bénéficient aujourd'hui), il permettra le développement de services innovants, tant pour les entreprises que pour les acteurs publics et les particuliers.

La stratégie de cohérence régionale sur l'aménagement numérique en cours d'élaboration a pour objectif de permettre à toutes les entreprises et foyers bretons de bénéficier du très haut débit en 2025, en particulier en proposant un phasage de déploiement du très haut débit en Bretagne, en créant les conditions de mutualisation des investissements nécessaires, y compris avec les opérateurs privés, en veillant à prendre en compte les différents projets des collectivités et à en assurer la cohérence et la complémentarité.

En complément des débuts de réalisations sur le terrain, les travaux se poursuivront en 2011 dans le cadre d'actions complémentaires sur la téléphonie mobile, les services et les usages associés.

5. CULTURE

Première région, hors Ile de France, par le nombre de ses monuments historiques classés, seconde pour le nombre de bibliothèques, troisième pour les salles d'art et d'essai, la Bretagne dispose, s'il était besoin de le démontrer, d'un potentiel culturel exceptionnel.

Dès lors, l'action de l'Etat vise non seulement à valoriser ce patrimoine, à soutenir la création artistique dans son dynamisme et sa diversité, mais aussi et surtout à démocratiser l'accès à la culture, à destination de tous les publics et de tous les territoires de la région.

5.1 DÉMOCRATISER LA CULTURE

La démocratisation de la culture a pour objet d'accroître la fréquentation des lieux culturels par les jeunes publics ou ceux qui en sont les plus éloignés, en particulier les personnes handicapées ou incarcérées.

En Bretagne, plus de 1.1 M€ ont été consacrés au secteur de l'éducation artistique et culturelle (hors aides aux structures pour leurs projets artistiques et culturels), concernant 140 000 élèves, soit plus de 20% des effectifs scolaires de l'académie de Rennes. Parallèlement, les programmes culture-justice et culture-santé ont été poursuivis, avec une attention particulière pour les personnes handicapées.

En 2010, l'action de l'Etat a été marquée par la traduction en région de la priorité ministérielle à la «culture pour chacun». Au titre de l'éducation artistique, les tours de table avec les collectivités territoriales, qui ont conduit à la mise en place de comités partenariaux animés par le préfet dans deux départements, ont permis une convergence des dispositifs et au développement de projets entre structures culturelles et établissements scolaires dans des zones repérées conjointement comme moins favorisées.

L'accent a également été mis sur la recherche de nouvelles modalités de soutien à certains lieux culturels situés en zones périurbaines ou rurales, notamment la création de résidences artistiques. De même, le programme des « scènes de territoire »

soutient pour la première fois une dizaine de centres culturels ou théâtres de pays afin d'y renforcer la présence artistique, l'accueil en résidence et l'action culturelle, à la fois dans les périphéries urbaines (Bruz ou Pont Scorff, par exemple), les villes pôles de pays (Guingamp) et la Bretagne centrale (« Le Plancher » en Centre Ouest Bretagne).

Ce programme complète l'action de l'État en faveur des équipements, notamment le programme de soutien aux constructions et modernisations de bibliothèques-médiathèques, qui reste le projet le plus dynamique : pour 2009, la région Bretagne a bénéficié, par l'intermédiaire du concours particulier, de 2,57 M€ pour 53 projets locaux.

Au titre des grands investissements, outre le nouvel équipement du Fonds régional d'art contemporain, l'Etat a confirmé son engagement pour le projet de Centre des congrès au Couvent des Jacobins (Rennes) à hauteur de 5 M€ mais également pour la nouvelle médiathèque de Saint-Malo.

Tandis que les institutions culturelles ont continué à bénéficier d'une attention privilégiée (premier contrat d'objectifs en cours de signature avec le TNB de Rennes en 2010), la DRAC s'est également mobilisée sur la réforme des enseignements supérieurs (arts plastiques et spectacles vivants).

Enfin, la DRAC s'attache à mener un important travail en faveur de l'emploi culturel :

1.négociation de l'accord cadre régional-engagement de développement de l'emploi et des compétences, parallèlement au contrat d'objectifs, en décembre 2009 ;

• 2.promotion des contrats aidés (226 conventions signées avec Pôle emploi en décembre 2009) ;

• 3.signature avec la Région Bretagne et les partenaires sociaux en 2010 d'un contrat d'objectifs emploi-formation pour le spectacle vivant (COEF) ;

• 4.signature en mars 2010 d'une déclinaison en région de l'accord national de développement de l'emploi et des compétences (ADEC) entre l'Etat et les représentants de la profession.

Enfin, la coopération de la DRAC avec la Chambre de commerce et d'industrie Bretagne Ille-et-Vilaine, la Chambre départementale des notaires de ce département, l'ordre régional des experts comptables et la Fondation de France, s'est renforcée autour du site Internet Mécénat Bretagne.



5. CULTURE

5.2 SOUTENIR LA DIVERSITÉ, ET VALORISER LE PATRIMOINE

La promotion de la diversité culturelle implique une attention aux actions artistiques de haute qualité, innovantes et structurantes, visant au développement et au renouvellement des publics, par le biais de la contractualisation.

Le spectacle vivant et les arts plastiques

Ainsi, le soutien à la création en spectacle vivant a permis d'aider 20 compagnies dramatiques, 16 compagnies chorégraphiques, 18 ensembles musicaux et vocaux. Une contractualisation a été mise en place avec la plupart des institutions du spectacle vivant et des arts plastiques, pour un total de plus de 12 M€ de subventions. En 2009, neuf conventions nouvelles ont été signées en musique-danse, quatre en art dramatique ou spectacle vivant pluridisciplinaire et deux en arts plastiques.

Le patrimoine et l'archéologie

Pour les monuments historiques, 10 M€, dont un quart dans le cadre du Plan de relance de l'économie, ont été consacrés en 2009 à près de 150 opérations d'investissement et 216 opérations d'entretien, soit 366 opérations au total, dont 224 sur des monuments n'appartenant pas à l'État.

Les crédits en faveur des monuments historiques (10,3 M€) ont permis d'honorer en 2010 les opérations du Plan de relance de l'économie et, en portant l'intervention de l'Etat à 50% pour les travaux d'entretien, de garantir l'emploi spécialisé dans ce domaine particulièrement sensible.

En matière d'archéologie préventive, l'Institut national de recherches archéologiques préventives a réalisé 25 diagnostics et une dizaine de fouilles en 2009.

Dans le cadre des travaux préparatoires à la constitution du dossier d'inscription de l'ensemble mégalithique du golfe du Morbihan au titre du patrimoine mondial de l'Unesco, un important travail d'inventaire et d'état sanitaire a été engagé.

En 2009, un inventaire effectué sur 108 communes du Centre Ouest Bretagne a permis la découverte de 473 nouveaux sites, qui s'agrègent au 866 déjà connus et seront mis en valeur. En matière de coordination régionale de la politique des espaces protégés, la DRAC a engagé quatorze

études. Deux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ont été révisées en 2009 (Moncontour et Quimperlé) et deux nouvelles ont été créées (Ouessant, La Roche-Derrien). La Bretagne compte désormais 56 ZPPAUP.

La numérisation

Trois projets de numérisation ont reçu le soutien du ministère de la culture pour un montant total de 31.000 €. En partenariat avec les Conseils généraux, la DRAC soutient également des projets de restauration et à de numérisation d'archives anciennes, en particulier de villes petites et moyennes. Dans la perspective de la transition des salles de cinéma à la projection numérique, un état des lieux de l'exploitation cinématographique en Bretagne a été réalisé comme support à la décision pour les collectivités et adressé aux Préfets, aux présidents des conseils généraux, au médiateur du cinéma et à différents organismes professionnels.

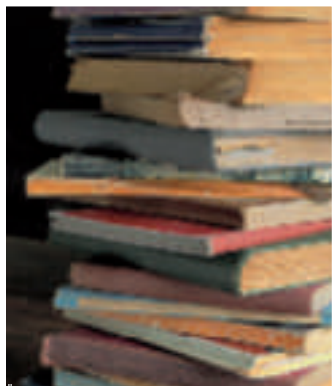
La littérature et les langues

Dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme, partagé entre les ministères de la culture et de l'éducation nationale, un plan régional finalisé en 2010 en Bretagne associe l'Etat, les collectivités territoriales, le monde économique et la société civile.. A cela s'ajoute la valorisation des langues de France, qu'il s'agisse de celles des communautés immigrées (« fête des langues du monde, langues du tonnerre » à Brest) ou des langues régionales.

En 2009, la DRAC a soutenu les actions de collectes et de valorisation menées en particulier par DASTUM, OFIS AR BREZHONEG (office de la langue bretonne) et CHUBRI (Gallo). Les soutiens au développement de l'édition, ont bénéficié à 18 maisons, dont 4 spécialisées en langue bretonne.

Dans le cadre de son soutien au monde du livre, 9 librairies ont bénéficié d'une subvention du ministère de la culture, et 21 d'une aide du Centre national du Livre, dont 17 dans le cadre d'un soutien pour la valorisation des fonds. 21 librairies bretonnes ont reçu le label « Librairies indépendantes de référence ».

Les services de la direction sont également mobilisés sur de nouvelles perspectives de création d'établissements publics de coopération culturelle après les centres de ressources « Livre et Lecture en Bretagne » et « Spectacle vivant en Bretagne » : Office de la langue, établissements d'enseignement supérieur ou structures de diffusion diverses.



6. EDUCATION & FORMATION

En 2009, le rectorat d'académie de Rennes a consacré 2,8 milliards d'euros aux moyens d'enseignement (enseignement supérieur compris) après avoir pris en compte le coût des réformes engagées et les évolutions d'une démographie scolaire en très légère progression.

53.770 agents, dont plus de 45.000 enseignants, ont assuré la qualité de l'accueil et de la pédagogie sur l'ensemble du territoire de la Bretagne et contribuent aux excellents résultats de la région en termes de performance scolaire.

6.1 L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE DONNÉES GÉNÉRALES

Données générales

Le nombre d'élèves scolarisés dans les réseaux public et privé de l'académie de Rennes a progressé de 1.472 en 2009 et de 2.355 en 2010, par rapport à la rentrée précédente, hausse essentiellement constatée à l'entrée dans l'enseignement secondaire.

L'apparente stabilité des effectifs de l'enseignement primaire masque cependant une baisse des effectifs dans l'enseignement préélémentaire jusqu'ici particulièrement important dans l'académie (-1.060 élèves) en lien avec la diminution de l'accueil des enfants âgés de moins de trois ans. L'enseignement élémentaire maintient parallèlement une progression de 1.325 élèves dans les réseaux public et privé.

La tendance se confirme au regard des prévisions de rentrée 2010. Le nombre d'élèves diminue en maternelle (-929) et s'accroît en primaire (+1.167).

Le tableau suivant montre l'évolution du nombre d'élève sur un an à la rentrée 2009 et 2010.

	Nombre d'élèves	évolution sur un an
Total des élèves à la rentrée 2009	586 004	+ 1.472
<i>dont enseignement secondaire</i>	254622	+1.207
<i>dont enseignement primaire</i>	31 382	+265
Prévisions à la rentrée 2010	588 359	2.355
<i>dont enseignement secondaire</i>	56 739	+2.117
<i>dont enseignement primaire</i>	331 620	2+238
Nombre d'école	2 563	
Nombre de collèges	385	
Nombre de lycées	181	

Toutes séries confondues, le taux de réussite globale à l'examen 2010 des 28.390 bacheliers de l'académie de Rennes a été de 90,4%, soit +1,9 point par rapport à la session précédente et +4,1 points par rapport à la moyenne obtenue en France métropolitaine (86,3 %).

L'académie de Rennes se situe toujours au premier rang des résultats au diplôme national du brevet (DNB) avec un taux de réussite global de 88,3 % pour l'ensemble de ses séries, soit +1 point environ par rapport à celui de la session 2008 et +5,7 points par rapport à la moyenne nationale (82,6 % en France métropolitaine).

Pour la seconde session consécutive, la série technologique a enregistré le même taux de réussite (88,3 %) que la série collège très largement majoritaire en effectifs alors que celui de la série professionnelle se maintient à 75,5 %.



6. EDUCATION & FORMATION

La lutte contre le décrochage scolaire

Pour lutter contre le décrochage scolaire dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et combattre l'absentéisme, l'académie a déployé 72 médiateurs de réussite scolaire, sous contrat aidé, principalement dans les collèges et les lycées professionnels pour rapprocher les familles de l'Ecole, notamment celles qui en sont le plus éloignées.

De plus, ils ont eu également pour mission de renforcer les équipes éducatives des 19 dispositifs relais ouverts dans des collèges (11 dans le public, 5 dans le privé et 2 associant le public et le privé) répartis sur l'ensemble du territoire académique. Les 16 classes relais et les 3 ateliers relais, dont un ouvert en lycée professionnel, ont accueilli au total 230 jeunes par un système d'entrées et sorties permanentes tout au long de l'année scolaire.

L'enseignement du Breton

Pour assurer sa mission de service public d'éducation, l'académie de Rennes a alloué 27 M€ à la préservation et à la transmission de la langue et de la culture bretonnes. 17.414 élèves suivent un enseignement du breton, soit 2,12 % des élèves scolarisés. Si les effectifs de l'enseignement bilingue français-breton sont en constante augmentation depuis 2001, essentiellement dans le primaire, l'option breton en collège et lycée a perdu 190 élèves cette année, notamment dans le privé (-172 élèves), sur un total de 4.943 (0,84% des effectifs scolarisés).

6.2 ENSEIGNEMENT AGRICOLE ET DIFFUSION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE

La Bretagne possède 67 établissements agricoles, regroupant 20 000 élèves, apprentis et stagiaires, à la rentrée de septembre 2009 (+0,6% par rapport à 2008), soit 27% du total national. 7.000 candidats se présentent aux examens.

Suite aux conclusions des Assises de l'enseignement agricole public et du 5ème Schéma national prévisionnel des formations, le projet régional de l'enseignement agricole est en cours d'actualisation en fin d'année 2010.



6.3 FORMATION ET CERTIFICATION DES MÉTIERS

Entre 2007 et 2009 le nombre de candidats a crû de 34% pour les formations sociales et de 12% pour les formations paramédicales. Le service public de formation aux métiers de l'animation a poursuivi la mise en œuvre du schéma régional des formations, à travers son rôle d'habilitation et de suivi des organismes de formation, ainsi que de certification des compétences.

Au mois de novembre 2009, l'Etat, le Conseil régional et les organisations professionnelles agricoles et syndicales ont signé le contrat d'objectif emploi-formation « production agricole ». En matière de validation des acquis professionnels, depuis 2003 – première année de mise en place du dispositif – 558 ont été présentés en jury avec un taux de réussite totale de 64% et partielle de 18%. Fin 2009, 546 personnes ayant obtenu une recevabilité administrative ont présenté la partie pédagogique au jury de l'examen.

6.4 DIFFUSION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE

Au titre de la diffusion de la culture scientifique et technique, l'Etat soutient financièrement les quatre Centres de Culture Scientifique Techniques et Industrielle (CCSTI), répartis dans chacun des départements de la région Bretagne : l'Abret (Pleumeur Bodou, 22), l'Espace des Sciences (Rennes, 35), Océanopolis (Brest, 29) et la Maison de la mer (Lorient, 56).



7. ENTREPRISES, ECONOMIE, ET EMPLOI

Pour la première fois depuis soixante ans, l'économie bretonne a été durement éprouvée. La crise économique et financière a détruit près de 18.000 emplois salariés marchands en 2009, soit 2,4 % du total régional. L'emploi breton a reculé pendant six trimestres consécutifs avant de se stabiliser au 4ème trimestre 2009 dans tous les grands secteurs de l'économie régionale.

Pour assurer un soutien constant et énergique à la reprise de l'activité en Bretagne, l'Etat a redynamisé l'investissement public, par le biais de la déclinaison régionale du Plan de relance de l'économie. Parallèlement, il a mis en place une politique de sauvegarde de l'emploi en favorisant les mesures de chômage partiel, de formation et d'adaptation des salariés et le recours aux emplois aidés.

S'il est encore trop tôt pour considérer la reprise de l'activité économique comme acquise, il est cependant clair que la situation économique a cessé de se dégrader. Le nombre de demandeurs d'emploi en Bretagne s'est ainsi stabilisé en septembre 2010 par rapport au mois précédent, l'intérim recommence à croître et le nombre d'heures de chômage partiel est en nette diminution. Les entreprises retrouvent peu à peu leur taux normal d'activité.

7.1 ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

Le plan de relance de l'économie

Dès la fin de l'année 2008, l'État a mis en œuvre des mesures de lutte contre la crise financière puis des actions pour accompagner les entreprises en difficulté du fait de la crise économique.

111,6 M€ ont été engagés sur le « programme exceptionnel d'investissement public », soit 85,1% des crédits initialement budgétisés.

Répondant à un véritable besoin de la part des acteurs économiques les mesures d'aides aux entreprises ont rencontré un vif succès :

13,8 M€ (en AE et CP) ont été versés au titre de l'aide à l'embauche dans les très petites entreprises ; l'aide au remplacement des véhicules anciens (« prime à la casse ») a bénéficié d'une enveloppe de 36,1 M€ en AE, dont 33,3 M€ payés.

La Plateforme Filière Automobile en Bretagne

Un plan automobile a permis aux entreprises du secteur de recevoir des aides fiscales et de bénéficier d'une attention particulière dans le cadre

des dispositifs OSEO, de la médiation du crédit ou du Comité départemental de financement des entreprises (CODEFI).

Sa déclinaison en Bretagne a donné lieu à un partenariat exemplaire entre l'État, la Région, l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie et les représentants du personnel. Décidée lors des Etats généraux de l'automobile, la création de la Plateforme Filière Automobile en Bretagne a fourni le cadre à la mise en œuvre d'actions spécifiques, dont les principales ont été :

- la mise en place avec l'opération Autolean, dans une vingtaine d'entreprises, des démarches « Lean », méthode de management visant à éliminer les gaspillages, notamment par la rationalisation du cycle de production afin d'accroître l'efficacité et la performance d'une entreprise ou d'un segment particulier de production ;
- la Charte Automobile signée le 9 février 2009 qui a concerné 21 entreprises pour 11 M€ et la formation de 4.250 salariés est l'un des axes du contrat de développement de la filière Véhicule en Bretagne, conduit avec l'Agence Economique de Bretagne.

Le soutien à l'investissement des collectivités locales

Le remboursement anticipé d'un an de la TVA par le fonds de compensation dédié (FCTVA) a permis un effet levier réel.

Suite à la signature de 805 conventions, les collectivités bretonnes ont reçu un montant global de 183 M€ de remboursement anticipé de TVA, en contrepartie de leur engagement à investir et à contribuer elles-mêmes à la dynamique du plan de relance.

Le mécanisme de versement anticipé du FCTVA a été reconduit en 2010, à la fois pour les collectivités en ayant bénéficié en 2009 et celles qui n'avaient pu s'inscrire dans le dispositif.

Autres politiques de soutien dans le cadre du Plan de relance de l'économie

Le volet « emploi » couvre tout le champ des politiques actives de l'emploi : création, maintien, retour à l'emploi, formation, indemnisation. 27,2 M€ ont été engagés dans ce cadre fin 2009. Ce volet est traité de manière plus complète dans la partie « 7.3. Soutenir l'emploi et favoriser la qualification »

Dans le cadre du programme « Effort exceptionnel en faveur du logement et de la solidarité », la Bretagne a bénéficié en 2009 d'une en-

7. ENTREPRISES, ECONOMIE, ET EMPLOI

7.1 ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

veloppe de 11,81 M€ d'autorisation d'engagement (voir partie « 4.2. Cibler la politique du logement sur les enjeux prioritaires »).

La politique de soutien au financement de l'économie

La politique de médiation du crédit

Animée conjointement par le directeur de la Banque de France et le trésorier-payeur général, la commission opérationnelle de suivi a examiné 1 317 dossiers qui ont connu une issue positive dans 68 % des cas. La médiation du crédit a été particulièrement active dans la région puisque la Bretagne figure parmi les 4 régions dont l'encours traité en médiation dépasse les 350 millions d'euros.

Afin de maintenir la confiance dans les relations commerciales, le Gouvernement a déployé des outils de partage du risque entre les assureurs - crédit et l'État. Plusieurs dispositifs spécifiques et temporaires (CAP, CAP+ et CAP Export) ont été créés dans le but de conforter les garanties apportées contre le risque de défaut de paiement, notamment de PME ou d'entreprises de taille intermédiaire.

Les comités départementaux de financement des entreprises (CODEFI), présidés par le préfet et associant les établissements financiers, ont mensuellement examiné l'évolution du marché de l'emploi et les opérations de revitalisation engagées. En 2009, 22 réunions de CODEFI se sont tenues dans les départements pour examiner 62 dossiers d'entreprises, représentant plus de 15 000 salariés. La commission des chefs de services financiers, qui rassemble les créanciers fiscaux et sociaux (URSSAF, Pôle Emploi), a étudié 129 demandes d'étalement des dettes en 2009 (pour 59 saisines en 2008).

Les concours versés par l'Etat à Oséo ont permis de renforcer de façon significative la trésorerie des PME et des entreprises de taille intermédiaire bretonnes: 1.812 ont obtenu des prêts, pour un encours total de 153 M€, et 1.029 ont bénéficié de garantie, pour un encours de 187 M€. A cela, s'ajoutent 14 M€ d'avances remboursables et 1 M€ de subventions.

Le Fonds national de revitalisation des territoires (FNRT)

Cinq territoires bretons ont bénéficié d'attribution d'enveloppes de prêts sans garanties aux entreprises en difficulté dans le cadre du FNRT. Le montant total des prêts mobilisables atteint 5,5 M€, ainsi répartis :

- 1.1 M€ pour le Pays de Fougères
- 2.1 M€ pour le pays de Morlaix
- 3.1 M€ pour le bassin de St Briec et de Loudéac
- 4.1 M€ pour le territoire de Cornouaille
- 5.1,5 M€ pour le pays de Lorient

Signe de l'adéquation de ce dispositif aux besoins, les prêts accordés ont épuisé le montant des enveloppes initiales allouées au pays de Morlaix et au territoire de Cornouaille. Une demande de crédits complémentaires est en cours d'examen.

Depuis sa nomination en Bretagne en 2009, le commissaire à la réindustrialisation, placé auprès du préfet de région, est intervenu aux côtés des partenaires de l'Etat dans 34 opérations de restructuration d'entreprises bretonnes, représentant près de 11.000 salariés. Par ailleurs, il a contribué à l'accompagnement de projets de développement ou de relocalisation d'une vingtaine d'entreprises pour un effectif total concerné de 2.000 salariés.

Dans le cadre de la revitalisation et de la mise en place du fond national de revitalisation des territoires (FNRT), les six zones d'emplois de Lorient, Morlaix, Ploërmel, Fougères, Cornouaille et Saint-Briec/Loudéac ont été rendues éligibles pour 7,5 M€, dont 5,29 M€ ont été attribué à 27 entreprises pour mener des projets de croissance interne concernant 232 emplois. En Ille et Vilaine, ce sont 86 entreprises et 668 emplois qui ont bénéficié de 1,8 M€ au titre du Fond Mutualisé de Revitalisation (FdR35) doté de 2,4 M€ par les contributions à l'Etat par les entreprises soumises à l'obligation de revitalisation.



7. ENTREPRISES, ECONOMIE, ET EMPLOI

7.2 INNOVATION ET PRÉSENCE À L'INTERNATIONAL

Afin d'accélérer la sortie de crise qui s'amorce au quatrième trimestre 2010 et d'accroître structurellement la compétitivité de l'économie bretonne, l'aide à l'innovation sous toutes ses formes constitue une chance pour la Bretagne de miser sur ses nombreux atouts en la matière.

Parallèlement, il est nécessaire que la Bretagne confirme une présence pour l'instant insuffisante à l'exportation Créant 4,3% de la richesse nationale mais ne représentant que 1,9% des importations françaises en valeur et 2,3% des exportations, la Bretagne n'est pas assez ouverte à l'international.

Seul ou en partenariat, l'Etat déploie son action en région dans ses deux directions afin de renforcer ces composantes essentielles de la compétitivité régionale.

Les actions en faveur de l'innovation

Dans le cadre de la politique initiée par l'Etat en 2003, trois pôles de compétitivité, dont deux à vocation internationale, ont été créés en Bretagne : Mer Bretagne, Valorial et Images et Réseaux. Leurs contrats de performance ont été signés en 2009, permettant notamment la création d'Imagin Lab, plate-forme de test et d'interopérabilité qui est l'un des projets-phare du pôle Images et Réseaux.

En 2009, le projet Biotechnov du pôle de compétitivité Valorial a également été retenu dans le cadre de l'appel à projets plate-forme d'innovation. Les deux tiers des 73 dossiers présentés depuis 2005 ont fait l'objet d'un financement du Fonds unique interministériel (FUI) pour un total cumulé de 51 M€, confirmant leur portée nationale.

En matière de crédit impôt recherche, la Bretagne se classe au 5ème rang des régions françaises avec 510 entreprises bénéficiaires d'un montant cumulé de 42 M€.

L'Etat consacre 1 M€ par an au financement d'actions collectives portant sur le développement de la compétitivité des PME, l'organisation, le management, la stratégie ou l'utilisation des technologies clés.

L'Etat contribue de même au financement des réseaux Performance Bretagne (PB+), qui permettent l'accompagnement individualisé de plus d'une centaine d'entreprises par an et la mise en place d'actions collectives de sensibilisation, touchant annuellement un millier d'entreprises.

Dans le cadre du concours national pour la création d'entreprises innovantes, 9 des 46 dossiers présentés par la Bretagne ont été primés, dont trois dans la catégorie « Émergence » pour un montant total de 78.000 euros, et six dans la catégorie « Création Développement » pour un peu plus de 1 M€.

Une action phare de l'Etat a été l'annonce du programme d'investissements d'avenir financés par le Grand emprunt national dont la mise en oeuvre s'étalera sur plusieurs années. Les 34 volets de ce programme répondent aux orientations définies dans le rapport Juppé-Rocard et font suite aux réflexions engagées aussi bien dans le cadre de la Stratégie nationale de recherche et d'innovation que lors des Etats généraux de l'industrie réunis au début de l'année 2010.

Sur un total de 35 M€, 21,7 M€ sont consacrés à l'enseignement supérieur et de la recherche. Les autres volets, consacrés au numérique, au développement durable et aux filières industrielles, reflètent également la priorité donnée à l'innovation et à l'exploitation des résultats de la recherche dans un but de renforcement de la compétitivité de notre économie.

L'ensemble des appels à projet concernant la recherche sera publié avant la fin de l'année 2010. Est également en cours la publication des appels à projets des volets « numérique », « développement durable » et « filières industrielles ». La réponse bretonne aux appels à projets concernant la recherche est coordonnée par le PRES Université Européenne de Bretagne qui en sera le porteur, à l'exception de quelques projets portés par l'Ifremer, par l'INRA ou par les pôles de compétitivité bretons. On dénombre aujourd'hui :

- Initiative d'excellence IDEX ;
- 1 SATT à vocation interrégionale
- 1 IEED France Energie Marine porté par l'Ifremer
- 1 IRT porté par le pôle I&R ;
- 9 LABEX en préparation, dont 7 portés par l'UEB



7. ENTREPRISES, ECONOMIE, ET EMPLOI

(5 seront présentés lors de la première vague), 1 porté par le PRES PdL et 1 dont le portage n'est pas encore défini ;

- 24 EQUIPEX dont 12 régionaux portés par l'UEB, 2 interrégionaux déposés par l'UEB, 3 interrégionaux déposés par PdL et 7 nationaux impliquant des labos bretons

- participation à 2 cohortes
- participation à une infrastructure nationale
- 1 projet en santé / biotechnologies.

Adopté en décembre 2009, le Schéma régional d'innovation est un plan d'action stratégique et opérationnel visant à soutenir l'innovation technologique, marketing ou encore sociale dans les entreprises bretonnes. La Bretagne est la première région de France à adopter son SRI, et à encourager ainsi directement les entreprises à innover en dotant les acteurs d'un document de référence en matière de politique d'innovation.



Le SRI s'appuie sur six actions phares : le développement de la culture de l'innovation, le renforcement des liens entre recherche publique et entreprises, la lisibilité et la qualité de l'accompagnement des PME, la continuité du financement, l'ouverture à l'international des PME innovantes et la promotion de l'image économique d'une Bretagne dynamique et innovante.

Par ailleurs, la démarche correspond à une exigence forte de la Commission européenne pour l'administration du FEDER 2007-2013.

Enfin, en matière de conventions industrielles de formation à la recherche (CIFRE), 88 ont été établies en 2009 concernant un laboratoire ou une entreprise bretonne : 69 de ces conventions concernaient un laboratoire breton, 45 impliquaient une entreprise bretonne et 26 associaient une entreprise et un laboratoire tous deux bretons.

Les actions conduites à l'international

Plusieurs catégories d'acteurs interviennent pour favoriser l'exportation des entreprises bretonnes : l'Etat (direction générale du Trésor, Ubifrance) ou les chambres consulaires (Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie -ACFCI- et Union des

chambres de commerce et d'industrie françaises à l'étranger -UCCIFE-).

En juillet 2008, une convention de partenariat a été signée pour renforcer l'efficacité et la lisibilité du dispositif public de soutien aux exportations des entreprises bretonnes. Elle fixe en particulier un objectif de suivre 300 nouveaux exportateurs et d'engager 90 nouvelles missions de volontaires internationaux en entreprise (VIE), d'ici fin 2011.

7.3 SOUTENIR L'EMPLOI ET FAVORISER LA QUALIFICATION

Le soutien à l'emploi

Alors que la Bretagne a enregistré en 2009 une augmentation de 10,2% du nombre de ses demandeurs d'emploi, l'action de l'Etat visait à préserver l'emploi, en atténuant l'impact de la crise et à préparer les conditions de la reprise.

Dès 2009, l'Etat a mis en place ou renforcé un ensemble de mesures incitatives. Certaines avaient un but préventif de maintien dans l'emploi des salariés exposés à des risques de licenciement. D'autres étaient destinées à faciliter leur reclassement ou à favoriser l'accès ou le retour des demandeurs d'emploi sur le marché du travail.

Chômage partiel et activité partielle de longue durée

L'Etat a contribué à l'indemnisation de près de 3.700.000 heures de chômage partiel en 2009 (soit un quasi triplement en un an), pour un budget de 12 M€. Dix-huit conventions de chômage partiel ont été signées, dont 15 dans la filière automobile.

Aux conventions « classiques » de chômage partiel, signées plus spécifiquement en cas de menace grave sur l'emploi, se sont substituées progressivement, depuis le 1er mai 2009, des conventions « Activité partielle de longue durée » (APLD) pour améliorer la prise en charge de l'activité partielle. 56 conventions APLD ont été conclues, essentiellement dans les secteurs de l'automobile, de la métallurgie-mécanique et de l'électronique.

Fonds national de l'emploi-Formation

Seize conventions FNE-Formation ont été signées pour former près de 2 000 salariés afin de leur assurer un meilleur niveau de compétence. L'engagement financier de l'Etat s'est élevé à 2,3 M€ pour une assiette totale de 7 M€. 80% de l'enveloppe mo-

7. ENTREPRISES, ECONOMIE, ET EMPLOI

7.3 SOUTENIR L'EMPLOI ET FAVORISER LA QUALIFICATION

bilisée a bénéficié à douze entreprises de la filière automobile, dont l'une concernant une entreprise adaptée occupant près de 500 travailleurs handicapés.

Les engagements de développement de l'emploi et des compétences (EDEC)

Afin de mieux répondre aux attentes des entreprises et de leurs salariés, les EDEC facilitent une approche territoriale des emplois et des compétences sur les bassins d'emploi. Le budget initial de 1,7 M€ a été porté à 2,38 M€, permettant ainsi de satisfaire la continuité des engagements pris dans les accords cadre régionaux, et de conclure des négociations avec les secteurs du textile, des carrières et des matériaux et des transports.

Un abondement de 1,78 M€, dans le cadre du Plan de Relance, a permis d'étendre le dispositif dans 7 secteurs professionnels et interprofessionnels : automobile, bâtiment - travaux publics, carrières et matériaux, textile, interprofessionnel CG PME, plateforme TRANSAVENIR de Rennes (action automobile territoriale), industrie agroalimentaire, agriculture, propreté.

Faciliter le reclassement des salariés

Convention de reclassement personnalisé (CRP)

En 2009, plus de 6.000 salariés ont bénéficié des actions d'orientation, d'accompagnement, d'évaluation des compétences professionnelles et de formation mises en place dans le cadre de la CRP, par les entreprises de moins de 1 000 salariés qui licencient. En dépit de la nette dégradation du marché de l'emploi, leur taux de retour à l'emploi a atteint 45 %.

Contrat de transition professionnelle (CTP)

Sur les deux sites expérimentaux de Bretagne (Vitré et Morlaix), 1.574 salariés licenciés pour motif économique ont bénéficié en 2009 du CTP. Leur taux de retour à l'emploi dépasse 52 %, meilleure performance au niveau national (dont la moyenne se situe en deçà de 44 %).

Faciliter l'accès ou le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi

Dans le domaine des contrats aidés, 4.099 contrats initiatives emploi (CIE), 12.447 CAE et contrats d'avenir ont été signés en 2009.

Mises en œuvre par Pôle emploi, les actions de formations organisées en 2009 sur les secteurs d'activité en tension ont mobilisé plus de 15 M€ et concerné plus de 2.000 personnes, dont un quart de jeunes. Une convention de partenariat signée fin 2009 par l'Etat, le

Conseil régional et Pôle Emploi maintient ces actions.

Actions spécifiques d'insertion professionnelle à destination des jeunes

Plus de 1.500 contrats CAE-passerelle et autant de CIE « jeunes » ont été conclus dans la région en 2009.

En 2010, 2.150 jeunes Bretons bénéficieront en 2010 d'une action de formation ciblée proposée par Pôle emploi dans le cadre du contrat accompagnement formation (CAF).

Lancé en avril 2009, le plan d'urgence pour les jeunes place l'apprentissage en tête des mesures destinées à favoriser leur insertion dans la vie professionnelle. L'État entend ainsi dynamiser le recrutement de jeunes en apprentissage dans le contexte économique difficile qui caractérise encore ce début d'année 2010.

Dans ce cadre, 3 nouvelles mesures sont mises en œuvre par l'État :

- un dispositif « Zéro charges » constitue une extension de l'exonération totale des cotisations sociales pour l'embauche d'apprentis avant le 30 juin 2010 ;
- une prime exceptionnelle de 1.800 € accordée aux employeurs d'apprentis de moins de 50 salariés pour l'embauche d'apprentis supplémentaires d'ici le 30 juin 2010 ;
- un crédit d'impôt de 1.600 ou 2.200 €, selon les publics.

Elles sont complétées par des aides de la Région et, pour les personnes handicapées, de l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH).

Le 27 octobre 2009, L'Etat et la Région ont signé un avenant au Contrat d'Objectifs et de Moyens de 2005, portant l'engagement global à 29,4 M€ (+37% par rapport au budget global).

10.113 contrats d'apprentissage et 5.933 contrats de professionnalisation ont été conclus en Bretagne dans le cadre de la campagne 2009-2010.

En annonçant, lors du sommet social du 10 mai dernier, la prolongation jusqu'à la fin de l'année 2010 des dispositifs d'aide aux contrats en alternance, le Président de la République a montré la détermination de l'État de conforter cette voie d'accès à l'emploi qui articule périodes de travail et formation professionnelle.

En 2010, en mobilisant plus de 130 M€ en

7. ENTREPRISES, ECONOMIE, ET EMPLOI

Bretagne pour financer une enveloppe de 12 590 CAE et de 5 479 CIE, l'Etat a joué pleinement son rôle pour amortir les conséquences de la crise économique sur l'emploi, répondre à une conjoncture économique dégradée et soutenir ceux de nos concitoyens qui sont le plus en difficulté. Les départements, via les conventions annuelles d'objectifs et de moyens (CAOM) signées avec l'Etat, ont pris toute leur place dans cet effort national.

Pour faire face à une demande croissante, alors que les contraintes budgétaires rendaient l'exercice de plus en plus délicat, l'Etat a concentré son intervention, notamment en fin d'année, sur les publics les plus prioritaires : les contrats permettant l'embauche des auxiliaires de vie scolaire dans les établissements de l'Education nationale, qui accompagnent les élèves handicapés, et les contrats pour l'embauche des personnes en ateliers et chantiers d'insertion.

7.4 FAVORISER LE TOURISME, COMMERCE ET ARTISANAT

Tourisme, commerce et artisanat constituent trois secteurs clefs de l'économie bretonne, à la fois dans leur contribution à la création de richesse régionale, à leur rôle de pourvoyeur d'emploi et dans l'impact qu'ils ont sur l'aménagement du territoire régional.

Ainsi, la Bretagne est la quatrième région touristique en termes de destination de voyage, avec 6,8% de part de marché nationale, dont 18% pour les déplacements à la mer. Si elle est une destination privilégiée pour l'hébergement non marchand, la région représente tout de même 12 millions de nuitées en 2009. Le secteur du tourisme représente 7,5% du PIB breton et 68.000 emplois.

De même, fort de 47.000 entreprises et de 175.000 emplois, l'artisanat regroupe 3 établissements marchands sur dix et un salarié sur huit. Pour sa part, le commerce de détail représente 120.000 emplois pour un part dans le PIB régionale supérieure à 10%.

L'octroi des subventions aux porteurs de projets dans le domaine touristique

L'examen préalable (viabilité, opportunité en regard des objectifs des politiques publiques du tourisme) conditionnant l'instruction des demandes a permis de faire aboutir 24 dossiers sur 28 pour un accord de financement de 0,67 M€. L'évaluation et l'examen du bilan qualitatif/financier des dispositifs lors la liquidation de la subvention a donné lieu à un versement complémentaire de 0,27 M€.

Les actions en faveur du tourisme

Une enveloppe de 48.226 € a été consacrée aux actions conduites pour le développement de l'obtention de la marque qualité tourisme et pour la diffusion de la marque tourisme handicap, en lien avec la Région. Sur les 109 établissements détenteurs du label tourisme handicap, aujourd'hui, la majeure partie porte sur les hébergements mais cela concerne aussi de grands équipements culturels, scientifiques et techniques comme Océanopolis à Brest ou le complexe culturel les Champs Libres à Rennes. 255 demandes officielles de labellisation ont été déposées. Le Finistère occupe la première place en termes d'établissements labellisés (35).

Par convention avec la Région, la délégation régionale du tourisme a soutenu les missions d'observation, de veille économique et de marketing de l'observatoire régional du tourisme de Bretagne, intégré depuis 2008 au comité régional du tourisme. Le soutien financier de l'État s'est élevé à 116.000 € en 2009.

En dernier lieu, l'Etat a octroyé 670.000 € de subventions à 24 porteurs de projets dans le domaine touristique.

Les actions en faveur du commerce et de l'artisanat

En 2009, le fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) a participé au financement de 72 dossiers (10 urbain, 56 rural, 1 culturel, 5 OCM Odesca) pour un montant total de travaux de 24,6 M€, ouvrant droit à 3,73 M€ de subventions.

Par ailleurs, l'Opération de développement et de structuration du commerce et de l'artisanat « ODESCA » propose aux commerçants et artisans de nombreuses actions et prestations leur permettant de pérenniser ou développer leur activité. Dans ce cadre, 114 dossiers « actions collectives » et 142 dossiers « aides directes » ont bénéficié respectivement, en 2009, de 0,90 M€ et 0,80 M€, financés conjointement par l'Etat, le Conseil régional et les Conseils généraux.

8. ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES

Accélééré par le phénomène du changement climatique, le Grenelle de l'environnement en France, mais également par la crise économique et financière, le changement des mentalités a favorisé l'intégration croissante de l'environnement dans les politiques publiques. Il constitue désormais une composante essentielle de l'action publique, visant à mettre en œuvre des politiques globales cohérentes permettant de mieux utiliser, protéger et partager



les ressources naturelles, et de garantir ainsi un développement durable en Bretagne.

En effet, l'enjeu est essentiel pour la région : la reconquête de la qualité de l'eau, la préservation de la biodiversité ou une gestion intelligente de la bande littorale sont autant

de domaines où l'action de l'Etat doit permettre de prévenir et de corriger les déséquilibres environnementaux.

8.1 FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Évaluation environnementale

L'évaluation environnementale a pour principal objectif de rendre toujours plus effective et bien réelle la prise en compte de l'environnement, dans les plans, programmes et projets.

Elle exige de chaque maître d'ouvrage concerné qu'il réalise un rapport environnemental (ou une étude d'impact). L'évaluation environnementale est un processus itératif : elle doit donc débuter dès les prémices du plan, programme et projet, afin de conduire à orienter les choix tout au long de l'élaboration du document ou de l'opération. Elle contribue ainsi à l'amélioration globale des projets, du point de vue environnemental.

Le décret n°2009-496 du 30 avril 2009 a transposé en droit national la directive européenne portant sur l'évaluation environnementale des projets (ICPE, ZAC, routes, éoliennes, etc.). Dans une procédure distincte de l'instruction du dossier, le préfet de région est désormais l'autorité environnementale qui émet un avis sur l'impact environnemental des projets soumis à évaluation. Au cours du dernier semestre 2009, le préfet de région autorité environnemen-

tales a été saisi de 67 dossiers, dont l'essentiel portait sur des exploitations agricoles, dans le cadre du régime des ICPE.

23 avis ont été rendus en la matière : 21 sur des documents de planification, tels que les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme), un au titre du 4ème programme d'action Directive nitrates (PADN), ainsi qu'une contribution à l'avis sur le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Loire-Bretagne.

La promotion du développement durable

Adopté le 27 juillet 2010 par la Comité interministériel pour le développement durable, la stratégie nationale du développement durable (SNDD) propose une architecture commune à tous les acteurs, publics ou privés, pour les aider à structurer leurs propres projets de développement durable autour de choix stratégiques et d'indicateurs (transports et mobilité durables, biodiversité...). Elle a notamment vocation à assurer la cohérence et la complémentarité des actions visant à développer une économie sobre en ressources naturelles et peu polluante.

Dans ce cadre, huit agendas 21 locaux, projets globaux concrets dont l'objectif est de mettre en œuvre progressivement et de manière pérenne le développement durable à l'échelle d'un territoire, ont bénéficié d'une assistance technique et financière pour un montant global de 102.700 €.

Lors de la Semaine du Développement Durable, 206 actions ont été organisées sur le thème de la consommation durable. En Partenariat avec l'ADEME et le Conseil régional, l'Etat a discerné les Trophées du Développement Durable à des collectivités, associations, entreprises et établissements d'enseignement.

Enfin, dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD), 165.000 € ont été alloués en 2009 à des associations et le premier « forum associatif » sur l'environnement s'est tenu grâce à la participation d'une vingtaine d'associations.



8. ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES

8.2 RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU

La convention d'application du volet « reconquête de la qualité de l'eau » du Contrat de Projet État-Région (Grand Projet 5 du CPER) a été officiellement signée entre les différents partenaires le 8 août 2008.

Dans ce cadre, sous la coprésidence du préfet de région, du président du conseil régional et du directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la seconde réunion du comité stratégique du 7 juillet 2009 a réuni l'ensemble des acteurs intervenant sur la thématique de l'eau. Elle a permis de dresser un état des lieux de la qualité des eaux en 2008, d'analyser l'impact du projet de SDAGE en Bretagne et initier la réflexion autour des outils territoriaux d'accompagnement des acteurs de terrain, notamment vis-à-vis du phénomène des algues vertes.

L'année 2009 a également été marquée par le lancement d'une évaluation de la politique publique mise en œuvre dans le cadre du volet « Eau » du CPER. Cette évaluation, confiée au bureau d'études « Planète Publique », a été ciblée sur la gouvernance de la politique contractuelle de l'eau, et sur la pertinence des priorités d'action retenues dans le cadre du GP5. Les résultats sont attendus pour début 2011 et doivent permettre d'éclairer les choix stratégiques dans le cadre du bilan à mi-parcours du CPER.

Le réseau suivi en 2009 (environ 130 stations de mesure, dont 108 télétransmises) devrait, à terme, s'étoffer d'une douzaine de sites supplémentaires. Les données correspondantes sont archivées dans la base de données nationale HYDRO (<http://www.hydro.eaufrance.fr/>).

En 2009 la révision de l'atlas hydrologique régional publié en 1995 a également été lancée ; cet outil, diffusé via Internet, fournit des données de cadrage pour l'estimation des débits sur l'ensemble du territoire régional.

Connaissance et gestion de l'eau

La directive cadre sur l'eau prévoit la mise en œuvre, sur chaque bassin hydrographique, de plans quinquennaux de gestion, transposés en droit français par les SDAGE, complétés par des programmes de mesures. Le nouveau SDAGE a été validé en 2009 par le Préfet coordonnateur de bassin. Dans les quatre départements de Bretagne, ces programmes ont été déclinés en plans d'action des missions interservices de l'eau (MISE).

Aspects quantitatifs

Outre l'amélioration de la connaissance générale de la ressource, le suivi quantitatif des cours d'eau contribue :

- au suivi des politiques publiques («points nodaux» des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux – SDAGE - et SAGE, estimation des flux à la mer...);
- aux actions de police de l'eau (débits réservés, autorisations de prélèvement ou de rejet...);
- à la gestion des ouvrages (barrages, prises d'eau...);
- à la prise de décision en situation de crise (crues et sécheresse).

L'essentiel de ce suivi assuré par la DREAL, dont le réseau s'étend progressivement en raison de la prise en charge progressive du réseau dédié à la prévision de crues, d'une part, de la création de nouvelles stations de mesure (en 2009 : Frémur d'Hénanbihen, Aber Wrac'h, Aulne), d'autre part.



Aspects qualitatifs

La Directive Cadre sur l'eau fixe un objectif général de « bon état » des milieux aquatiques à atteindre avant 2015 sur des critères physico-chimiques, biologiques et morphologiques.

En matière de production de données, l'Etat a poursuivi, en 2009, la mise au point des réseaux de surveillance des masses d'eaux douces superficielles, en lien avec l'Agence de l'eau et l'Office national de l'Eau et des Milieux Aquatiques.

Parallèlement, les données, produites par des prestataires externes et recueillies auprès de l'Agence de l'Eau pour le Réseau DCE mais également des conseils généraux et autres partenaires, alimentent une base régionale permettant une diffusion régulière des résultats en matière de qualité des eaux.

L'Etat collecte les données nécessaires à la connaissance de la qualité des eaux des cours d'eau en Bretagne afin de disposer d'une base de données représentatives.

8. ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES

8.2 RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU

Les actions de reconquête de la qualité de l'eau

La coordination interdépartementale dans la préparation des 4ème programmes d'action « directive nitrates »

Prévus au titre de la directive n° 91/ 676/CEE du 12 décembre 1991 concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates de sources agricoles, dite directive « nitrates », le lancement et le cadrage du 4ème programme d'action dans les zones vulnérables, ont été entrepris au cours de l'année 2007 (mise en place d'un plan d'action sur les neuf prises d'eau non conformes fin 2006).

Les arrêtés préfectoraux déclinant le programme d'action, à l'échelle départementale, ont été signés dans les quatre départements bretons le 31 juillet 2009.

Au total sur l'ensemble de la région, sur le fondement de ces arrêtés, 4.350 contrôles ont été effectués en 2009 pour 29.000 exploitations professionnelles, soit un taux régional de contrôle de 15% en moyenne annuelle, très supérieur au taux national. Ce taux atteint 50% dans les bassins versants en contentieux (BVC). 350 procès-verbaux ont été transmis aux parquets.

En juillet 2010, des dispositions complémentaires relatives aux baies à algues vertes ont été prises dans les Côtes d'Armor et dans le Finistère, créant une obligation de déclaration des flux d'azote à l'échelle de l'exploitation.

L'action dans le cadre de la mission interministérielle algues vertes

Dans son discours d'août 2009, à Saint-Michel-en-Grève (Côtes d'Armor), le Premier ministre a annoncé un plan de lutte contre les algues vertes, affirmant la volonté du gouvernement de remédier à ce phénomène dans la région.

En janvier 2010, après une large concertation avec les acteurs locaux, la mission interministérielle, mandatée dès le mois de septembre, a rendu son rapport.

Officiellement présenté à Rennes le 5 février 2010, ce plan gouvernemental d'une durée de cinq ans, s'articule autour de trois volets : sécurisation des sites, ramassage et traitement des algues, et prévention du phénomène par une réduction des fuites d'azote à la source. Il est doté d'une enveloppe prévisionnelle de 134 M€, incluant la participation de l'Etat, de l'Agence de l'Eau et des collectivités (Conseil régional et Conseils généraux). La déclinaison en Bretagne du plan gouvernemental de

lutte contre les algues vertes fait l'objet d'un travail d'organisation et de préparation partagé avec l'ensemble des élus concernés et des acteurs locaux. Ce plan est structuré autour de trois volets : sécurisation, traitement et prévention.

La sécurité sur les plages et dans les actions de ramassage et de traitement des algues a constitué une priorité pour préparer la saison d'été 2010. Après consultation de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire, les préfets de département ont indiqué aux collectivités et aux opérateurs privés l'ensemble des mesures de précaution à adopter.

Concernant le traitement, la priorité a été donnée en 2010 à la zone de St Brieuc, dont les capacités d'épandage sont limitées. Deux stations de traitement – les unités de Launay Lantic et des Châtelets - ont ainsi été financées par l'Etat pour près de 4 M€. Elles ont pu être opérationnelles dès cet été. Le schéma régional de traitement des algues vertes prévoyant les autres unités à financer, en particulier dans le Finistère, sera finalisé au cours du troisième trimestre 2010.

Enfin, un appel à projets a été lancé, fin juillet 2010, sur les deux baies pilotes de Lannion et de St Brieuc à l'issue d'une phase intense de concertation. Ces appels à projets constituent la clé de voûte du dispositif de lutte à la source contre les algues, par l'amélioration des conditions d'assainissement, l'adaptation des pratiques agricoles et la reconquête de zones naturelles afin de réduire les fuites d'azote sur les bassins concernés. La démarche sera étendue en 2011 aux six autres baies.

La mise en oeuvre du plan sera poursuivie avec une volonté constante de dialogue avec les élus et les milieux professionnels, de transparence dans l'avancement des actions et d'évaluation des résultats. La création en 2010 des instances de gouvernance locales a permis une concertation, avant la déclinaison opérationnelle des actions.

Le suivi du plan d'action adopté dans le cadre du contentieux européen « eaux brutes superficielles »

Le 13 mars 2007, la France s'est engagée auprès de la Commission européenne à restaurer la conformité des eaux prélevées pour la production d'eau potable d'ici le 31 décembre 2009. La mise en oeuvre du plan d'action dédié a permis de respecter ces engagements dans la quasi-totalité des bassins versants en contentieux dans les délais. Un bilan détaillé a été transmis à la Commission européenne.

L'application rigoureuse, la mobilisation des services de l'Etat et de l'ensemble des acteurs se sont doublées d'une volonté de pleine transparence des autorités françaises à l'égard de la Commission.

8. ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES

Celle-ci s'est concrétisée par l'envoi régulier de rapports sur l'état d'avancement du plan et ses résultats à la Commission européenne.

Cette mobilisation a permis d'accomplir des progrès considérables depuis 2007 :

- lors de la condamnation de la France en 2001, 37 prises d'eau n'étaient pas conformes en Bretagne ;
- en 2005, au stade de l'avis motivé complémentaire, 15 prises d'eau étaient encore concernées ;
- six prises d'eau sont alors sorties du champ du contentieux en 2007, étant repassées en dessous du seuil de 50 mg/L ;
- sur les neuf captages restant en contentieux, quatre ont été fermés ;
- sur les cinq captages restants, deux sont à nouveau conformes au 31 décembre 2009, année d'échéance du plan d'actions (l'Urne et le Gouessant) ;
- trois captages étaient donc encore en situation de non-conformité au 31 décembre 2009 (Arguenon, Aber Wrac'h, Guindy).

Ces résultats ont permis la clôture du contentieux par la Commission Européenne en juin 2010. Depuis cette date, l'Arguenon est passé en situation de conformité. La vigilance reste forte sur les deux dernières prises d'eau affichant des dépassements.

La protection des aires d'alimentation et la mise aux normes des stations d'épuration

L'engagement 101 du Grenelle de l'environnement prévoit de protéger d'ici 2012 les aires d'alimentation des 500 captages les plus menacés en France, sur la base de l'inventaire réalisé en 2008. Cela représente entre six et dix pour chaque département. Le 26 mai 2009, l'Etat a officialisé une liste de dix-neuf captages en région Bretagne.

La poursuite de la mise aux normes des stations d'épuration au regard des exigences de la Directive eaux résiduaires urbaines.

Début 2009, les quelques stations d'épuration qui restaient non conformes aux orientations de la directive « eaux résiduaires urbaines » ont fait l'objet d'une programmation de travaux. Le groupe de travail régional « police de l'eau » s'assure de la bonne progression de la mise en conformité.

8.3 PRÉSERVER ET VALORISER LA NATURE ET DES PAYSAGES

Connaissance et recensement du patrimoine naturel de Bretagne

En partenariat avec le Conseil régional, l'Etat

a accompagné l'Observatoire régional du Patrimoine Naturel dans l'élaboration d'une stratégie de préservation du patrimoine naturel en Bretagne.

Par ailleurs, plusieurs démarches de hiérarchisation de sites inscrits sont en cours en vue d'adapter les périmètres des sites inscrits, par retrait de secteurs sans enjeu patrimonial ou classement de secteurs à fort enjeu, notamment dans le golfe du Morbihan ou les Monts d'Arrhée (29). L'étude systémique de l'estuaire de la Rance est en cours.

Edité en 2009, le dernier tome de l'Atlas de la Flore du Finistère concrétise plusieurs années de travail du Conservatoire botanique national de Brest, auquel l'Etat a apporté son concours financier. S'y ajoute la réalisation d'une étude sur la préservation de la criste marine, plante inféodée aux côtes rocheuses de Bretagne et exploitée par l'industrie pharmaceutique.



Mesures de protection

Le réseau Natura 2000

Avec la constitution du réseau Natura 2000, l'Europe s'est lancée dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques dont les deux objectifs sont : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel de nos territoires.

Le document d'objectifs (DOCOB) est à la fois un document de diagnostic et un document d'orientation pour la gestion des sites Natura 2000. Il fixe des objectifs de protection de la nature conformément à des textes dont la protection et la gestion des milieux naturels est la fonction principale. Il comprend des diagnostics socio-économique et écologique, des objectifs de développement durable pour le site, une charte et des contrats Natura 2000, et détermine les procédures de suivi et d'évaluation des mesures proposées et de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces.

Au début de l'année 2010, La Bretagne comptait 84 sites Natura

8. ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES

2000, dont 42 dotés d'un DOCOB validé. Le DOCOB était alors en cours de rédaction pour 21 d'entre eux.

En 2009, le réseau Natura 2000 a été étendu au milieu marin. En 2010, la Bretagne représente 20% des surfaces Natura 2000 en mer.

Réserves naturelles nationales et parcs naturels régionaux

La Bretagne compte 7 réserves naturelles nationales, dont 4 sont marines ou îliennes.

La démarche de renouvellement de la charte portant classement du Parc naturel régional d'Armorique a été conclue en 2009. La présentation au Conseil National Protection de la Nature (CNP) du projet de charte du Parc naturel régional du golfe du Morbihan, le 6 juillet 2009, a permis une mise enquête publique en 2010 dans la perspective d'un classement.

Au début de l'année 2010, un arrêté ministériel a mis à l'étude un périmètre pour la création d'un parc normano-breton, parc naturel marin allant de la pointe de Fréhel au cap de la Hague, suite à l'analyse stratégique régionale menée conjointement, en 2009, par les préfets des Côtes d'Armor, d'Ille-et-Vilaine, de la Manche et les préfets maritimes de la Manche-Mer du Nord et de l'Atlantique.

Dans les deux ans, une mission d'étude, conduite par l'agence des aires marines protégées, proposera un périmètre définitif ainsi que des modalités de gouvernance et les orientations de gestion du futur parc naturel. Sa première réunion plénière a eu lieu le 5 juillet 2010 à Granville.

La protection des espèces et des sites

En 2009, 68 demandes ont été instruites, couvrant

4 grands champs de dérogations : la destruction d'oiseaux en vue de la sécurité aérienne sur les aéroports (7 avis), la régulation des populations de goélands argentés (30 avis), la réalisation d'infrastructures, de carrières, de logements (12 avis), les demandes à des fins scientifiques (19 avis).

Parallèlement à la poursuite de la procédure de classement du site de l'Aven Belon (29), celle de l'île de Sieck (29) a été engagée en 2009. La réalisation de l'étude préliminaire relative au site du Trieux Jaudy (22) permet d'entamer, en 2010, la procédure de classement du site.

8.4 PRÉVENIR LES RISQUES

Risques naturels

Plans de prévention des risques naturels (PPRN)

Les Plans de prévention des risques naturels (PPRN) visent, par l'application de mesures réglementaires, à minimiser les risques aux biens et aux personnes exposées, et à éviter une augmentation de la vulnérabilité en évitant les implantations nouvelles dans les secteurs sensibles.

En 2009, les PPRN inondations des communes de Faou et de Doualas (29) et celui de Belle-Isle-en-Terre (22) ont été approuvés.

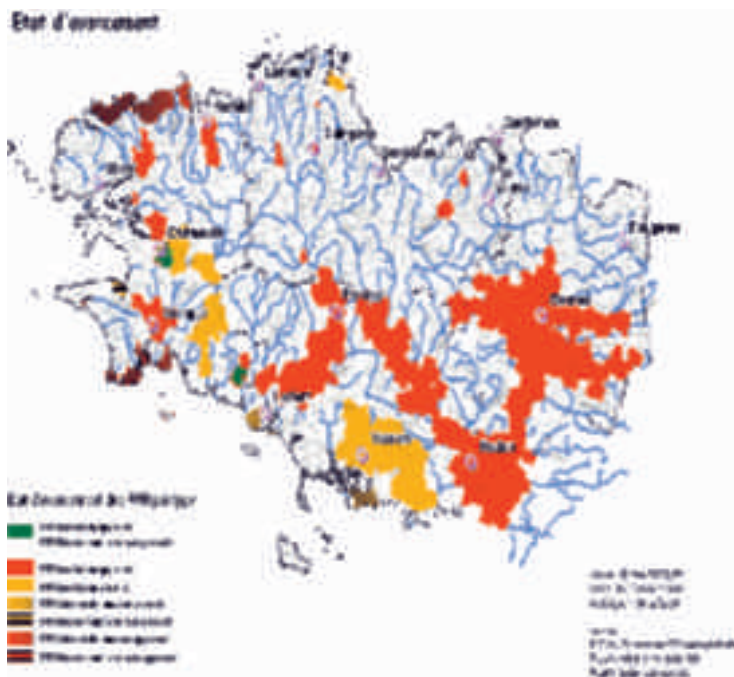
Au début de l'année 2010, 241 communes de Bretagne font l'objet d'un PPRN. 199 de ces PPRN ont été approuvés, dont 177 sont relatifs à des risques d'inondations par cours d'eau, 21 à des submersions marines et un à des mouvements de terrain.

Mines et carrières

En 2009, 106 visites d'inspections ont permis d'apprécier les conditions d'exploitations des 293 carrières de Bretagne en matière d'hygiène, de santé et de sécurité des salariés. L'Etat veille de même à l'intégration par chaque exploitant des observations émises par les organismes extérieurs de prévention. Par ailleurs, il mène les enquêtes consécutives aux accidents graves et participe aux actions de progrès engagées par la profession.

En ce qui concerne les sites d'extraction marine, huit titres miniers étaient actifs ou en cours d'instruction en 2009. Les travaux ont été autorisés dans la concession de Lost-Pic (22). Dans les Côtes d'Armor, les demandes de concession de la Horaine, de l'Îlot Saint-Michel, de la Croix et de la Cormorandière ont été introduites. Il en est de même pour trois autres, dans le Finistère, à savoir : Minou, Kafarnao et les Duons.

Risques chroniques et technologiques



8. ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES

Le tableau ci-après dresse le bilan d'activité de l'année 2009 en matière de prévention des risques technologiques. Menées par 35 inspecteurs, les contrôles ont concerné 1.380 installations classées au cours de l'année 2009

	Nombre					
	Département				Total	Rappel
	22	29	35	56	2009	2008
Inspections et contrôles	160	213	190	151	714	711
arrêtés préfectoraux signés	50	84	75	71	280	316
<i>dont procédures d'autorisation complète et refus</i>	14	11	17	14	56	58
<i>dont mise en demeure</i>	8	15	23	24	70	74
<i>dont sanctions administratives</i>	0	2	3	2	7	14
procès verbaux d'infraction	6	7	29	11	53	37

La mise en œuvre des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) autour des établissements SEVESO seuil haut, les établissements présentant le plus important degré de risque d'accident, s'est poursuivie en 2009 : les cartes d'aléas de plusieurs PPRT ont été établies et présentées aux comités locaux d'information et de concertation (CLIC) et aux personnes et organismes associés (POA). Deux nouveaux PPRT ont été approuvés en 2009 dans les Côtes d'Armor.

Dans le cadre de l'application des orientations de la directive IPPC (maîtrise et prévention des pollutions), 40 usines d'aliments du bétail se sont vues notifiées l'obligation de transmettre aux services de l'Etat leur bilan décennal de fonctionnement.

Une dizaine d'inspections ont été réalisées en matière de mise aux normes des rejets industriels de composés organiques volatils (COV), et n'ont pas donné lieu à sanction.

La directive cadre eau (DCE) fixe pour objectif la réduction des substances dangereuses dans l'eau (RSDE). Six campagnes de mesures ont été menées et une trentaine de sites ont fait l'objet de prescriptions complémentaires, avant mise en œuvre de modalités de surveillance pérenne pour les substances détectées.

En matière de respect des prescriptions des installations de compostage de déchets, trois sanc-

tions administratives et pénales ont été proposées pour 19 installations contrôlées en 2009.

8.5 FAVORISER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

La fragmentation excessive du territoire induit une fragilisation des populations animales et végétales, y compris pour les espèces ordinaires. Il s'avère donc nécessaire de prendre en compte la biodiversité dans son ensemble ainsi que l'aspect fonctionnel des milieux naturels.

Dans cette perspective, l'action de l'Etat vise à identifier et à préserver des réseaux écologiques afin d'enrayer la perte de biodiversité.

Ouvrages prioritaires « Grenelle »

Afin de préserver la continuité écologique, l'Etat initie dans le cadre du Grenelle de l'environnement un programme d'effacement ou d'aménagement, d'ici à 2015, des ouvrages ayant un impact significatif sur les réseaux écologiques. Pour la région Bretagne, une liste de 272 ouvrages « Grenelle » a été arrêtée après consultation des commissions locales de l'eau et des différents acteurs locaux.

Cette politique participe de la mise en place des trames vertes et bleues en région Bretagne, outil d'aménagement du territoire qui a pour objet la mise en réseau de l'ensemble des espaces verts, naturels et ruraux d'un territoire. Cet exercice ambitieux doit intégrer, au sein d'un même projet territorial, les espaces verts urbains, les zones rurales et naturelles, les zones humides et le réseau hydrographique.

L'un des enjeux liés à la reconstitution des réseaux écologiques en région Bretagne est la préservation de la biodiversité. Ainsi, un programme de mise aux normes des ouvrages prioritaires permettra à la France de respecter les dispositions du règlement du Conseil européen, visant à reconstituer la population d'anguilles, en garantissant un taux d'échappement vers la mer d'au moins 40% de la biomasse d'anguilles argentées. L'Etat s'est engagé à atteindre cet objectif à long terme en procédant par voie de plans triennaux.

Inventaires des zones de frayères

En lien avec les services de l'Etat et les fédérations de pêche notamment, l'Office national de l'eau des milieux aquatiques (ONEMA) a élaboré en 2009 des documents de travail détaillés, préparant les arrêtés préfectoraux de validation des inventaires de frayères, signés en 2010, qui contribueront à la préservation de ces zones très sensibles.

9. JEUNESSE, SPORTS & COHESION SOCIALE

L'action de l'Etat dans les domaines de la jeunesse, du sport et de la cohésion sociale participe d'une conception élargie de cette dernière, à savoir la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous. Cette capacité se décline autant par le sport de haut niveau, compte tenu de ses vertus d'exemplarité, que par la lutte contre l'exclusion ou la réussite scolaire des élèves les moins favorisés.

Définis dans le plan de cohésion sociale, les dispositifs de réussite éducative ambitionnent de donner leur chance aux enfants et aux adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite. En fonction des besoins, ils permettent une prise en charge individuelle ou collective des enfants résidant dans un quartier urbain de cohésion sociale ou scolarisés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire par des actions d'accompagnement hors du temps scolaire, de la maternelle jusqu'au terme de la scolarité obligatoire.

Plus strictement définie, l'action de l'Etat en faveur de la cohésion sociale s'appuie à la fois sur la connaissance de l'évolution sociale de la société bretonne et sur la politique de lutte et de prévention de l'exclusion, enjeu dont l'importance est accentuée dans un contexte de la crise économique qui a marqué l'année 2009 et le début de l'année 2010.

Enfin, avec un licencié sportif pour 30 habitants, la Bretagne est la région la plus sportive de France. L'attractivité de ce secteur qui représente 22.000 emplois dans la région repose en grande partie sur les performances des sportifs de haut niveau, formés dans la région.

9.1 FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Conformément aux instructions ministérielles, l'académie de Rennes a poursuivi en 2009 la mise en œuvre des trois mesures éducatives engagées à la rentrée précédente : l'accompagnement éducatif, les cordées de la réussite et les internats d'excellence. Mais, elle a également lancé d'autres actions en lycée : le dispositif expérimental de réussite scolaire et les stages en anglais.

Parallèlement, depuis l'entrée en vigueur de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, l'adaptation scolaire et la scolarisation de tous les élèves handicapés (ASH) demeure une priorité de l'ensemble des acteurs du système éducatif.

Le dispositif d'accompagnement éducatif

Expérimenté à la rentrée 2007 dans 31 collèges publics et un collège privé relevant principalement de l'éducation prioritaire, l'accompagnement éducatif a été généralisé dans les 387 collèges publics et privés de l'académie l'année scolaire suivante.

La rentrée 2009 a été placée dans la continuité afin de conforter les acquis de ce dispositif périscolaire facultatif qui peut être d'ores et déjà considéré comme une réussite majeure après un premier bilan effectué dans les établissements qui l'ont mis en place en fin de journée après la classe, lors de la pause méridienne ou le matin en fonction des contraintes locales :

- 42.400 collégiens volontaires représentant 33 % des effectifs académiques scolarisés ont bénéficié de cette mesure dont des élèves d'unités pédagogiques d'intégration (UPI) et moins de 10 % l'ont abandonné en cours d'année pour des motifs divers (manque de motivation, amplitudes des journées, concurrence avec d'autres activités, comportement inadapté, lassitude, transports...);
- 3.659 personnes ont assuré l'encadrement et l'animation des activités dans les collèges publics essentiellement sous forme d'aide aux devoirs (57 %), d'activités culturelles (27 %) ou sportives (9 %) et de renforcement de l'apprentissage de l'anglais oral (8%).

Des marges de progrès subsistent pour faire en sorte que l'ensemble s'inscrive de façon cohérente au sein du projet d'établissement.

A la rentrée 2009, l'aide aux leçons et aux devoirs a été mise en place dans 49 écoles publiques et 2 écoles privées du réseau d'éducation prioritaire constitué de 94 établissements situés en zone/réseau d'éducation prioritaire ou labellisés « ambition réussite ».

Un contingent de 76.000 heures supplémentaires d'enseignement (HSE) pour la rémunération des enseignants volontaires, des assistants d'éducation recrutés et des associations subventionnées qui encadrent et animent les activités.

Les dispositifs des cordées de la réussite

L'atteinte de l'objectif national fixé pour 2010 de porter à 50 % d'une classe d'âge le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur repose sur l'accroissement du taux de poursuite d'études des bacheliers, l'amélioration de la réussite des jeunes dans l'enseignement supérieur et de la promotion

9. JEUNESSE, SPORTS & COHESION SOCIALE

9.1 FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

sociale par l'ouverture des filières post-baccalauréat, notamment les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

Ce dispositif institue un partenariat noué par convention entre les établissements de l'enseignement supérieur (universités, grandes écoles, lycées ayant des CPGE) et des lycées situés dans des quartiers prioritaires. Il prend la forme d'actions concrètes et structurantes (tutorat, accompagnement académique, scolaire ou culturel, internat) destinées à guider les élèves qui en ont la motivation et les capacités vers des parcours d'excellence. Autres partenaires de l'opération, des entreprises peuvent proposer des simulations d'entretien de recrutement et des offres de stages aux jeunes engagés dans le dispositif.

A la rentrée 2009, l'académie de Rennes a reçu une dotation de 31.500 € à répartir entre les neuf dispositifs bretons sélectionnés (sur les 142 cordées de la réussite labellisées au plan national).

Les dispositifs de réussite éducative et les internats d'excellence

Au cours de l'année 2009, 23 projets de réussite éducative (PRE) et trois internats de réussite éducative (IRE) ont été financés en région Bretagne par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé) pour un peu plus de 3 M€, au titre de la politique de la ville.

Les internats de réussite éducative (IRE) implantés au sein d'établissements publics locaux d'enseignement seront transformés en internats d'excellence au 31 décembre 2010 au plus tard, fin de la loi de programmation qui les a fondés.

Dans un cadre structurant, l'internat d'excellence offre depuis 2008 des conditions favorables à la mixité sociale et la réussite scolaire de la 6ème à la terminale et au-delà jusqu'aux classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et aux sections de techniciens supérieurs (STS) à des jeunes volontaires scolarisés dans des établissements de l'éducation prioritaire ou/et issus des territoires de la politique de la ville (ZUS/CUCS).

A la rentrée 2009, 111 places ont été labellisées « internats d'excellence » dans 32 établissements publics (13 collèges et 19 lycées) et un collège privé ayant des internats, en liaison avec les préfets de département et les collectivités locale de rattachement. Le taux d'occupation par des élèves répondant aux critères ministériels a été de 58 % au cours de l'année scolaire 2009/2010.

Le dispositif expérimental de réussite scolaire et l'organisation de stages d'anglais en lycée

En 2009, l'académie a expérimenté le dispositif expérimental de réussite scolaire qui apporte à des lycéens volontaires, en difficulté ou visant un parcours d'excellence, une aide individualisée tout au long de l'année et pendant les vacances scolaires, sous forme de stages d'une semaine par groupe de 10 élèves.

Quatre établissements publics de l'académie ont expérimenté le dispositif (un par département) et près de 1.000 lycéens ont été pris en charge pendant l'année 2008-2009. Une enveloppe de 92.800 € lui a été attribuée pour financer un emploi d'assistant de l'éducation nationale par établissement ainsi qu'un contingent de 1.950 heures supplémentaires d'enseignement.

La politique d'intégration des élèves handicapés

Conformément aux instructions ministérielles, la priorité a été donnée à l'accompagnement des élèves handicapés notamment dans les écoles publiques et privées qui ont recruté 1.256 accompagnateurs et 421 assistants administratifs aux directeurs d'école, majoritairement en CAE. Dans le second degré, 169 contrats aidés ont été employés à d'autres fonctions d'emploi vie scolaire (documentation, tâches administratives, soutien informatique ...), qui n'ont pas vocation à se substituer aux missions assurées par les personnels permanents.

Le maillage départemental a été renforcé par la création de 2 nouvelles classes d'intégration scolaire (CLIS) dans le premier degré et de 15 nouvelles unités pédagogiques d'intégration (UPI) dans des collèges et lycées (7 dans le public et 8 dans le privé) de la région. Le taux de scolarisation semble cependant s'être stabilisé en 2009 (+ 0,4 %). Plus de 2 400 élèves ont été pris en charge dans le réseau des 159 CLIS et 90 UPI existants.

En complément de 1.256 contrats aidés financés par l'Education nationale pendant l'année civile pour exercer des fonctions d'accompagnement des élèves et compte tenu de l'augmentation des dossiers instruits par les quatre maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et donc des notifications d'accompagnement, les moyens mis à disposition de l'accompagnement individuel ont encore progressé en 2009 : 704 assistants de vie scolaire (AVS - I) et 987

9. JEUNESSE, SPORTS & COHESION SOCIALE

emplois vie scolaire chargés de l'aide à la scolarisation des enfants handicapés (EVS ASEH) ont accueilli et accompagné 3.574 écoliers et 1.517 élèves en classe ordinaire dans la région.

9.2 FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE

Observation sociale

L'enrichissement du tableau de bord social territorialisé, disponible sur le site de la plate-forme (<http://www.platoss-bretagne.fr>) s'est poursuivi en 2009. La collaboration instituée avec les principaux producteurs de données (DRTEFP, DRE, Rectorat, INSEE, CAF, ASSEDIC,...) a ainsi permis d'actualiser les indicateurs et de maintenir la production d'analyses.

Lancée au dernier trimestre 2008, l'étude relative à la prise en charge et l'accompagnement des personnes âgées en Bretagne a été achevée en 2009 (recueil, synthèse et propositions d'amélioration des connaissances disponibles ; pistes de travail pour la consolidation des dispositifs).

Mise en œuvre de la réforme de la protection des majeurs

La loi n°2007-308 du 5 mars 2007, entrée en vigueur le 1er janvier 2009, rénove en profondeur le dispositif de protection des personnes vulnérables et instaure notamment :

- une nouvelle typologie, imposant de distinguer les mesures de protection juridique, d'une part, les mesures d'accompagnement social ou judiciaire, d'autre part ;
- l'inscription de l'activité tutélaire dans le champ social et médico-social, afin d'en structurer l'organisation et de professionnaliser les intervenants ;
- l'amélioration des modes de financement des mesures (harmonisation des prélèvements sur les ressources des majeurs protégés, redistribution des charges entre les différents financeurs publics).

Dans ce cadre, l'Etat a versé 14,69 M€ à divers opérateurs (associations tutélaires et mandataires individuels) et a lancé le processus d'élaboration du schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales.

Prévention et lutte contre les exclusions

Dans le cadre du « Grand chantier national prioritaire pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri », les axes suivants ont été privilégiés en 2009 :

- la poursuite de la réorganisation de l'offre de logement adapté avec la création de 143 places supplémentaires de maisons relais ;
- le développement de l'accompagnement social et le « renfort » des équipes mobiles, financés notamment par le biais du plan de Relance ;
- la conduite d'une réflexion régionale sur la réorganisation de l'offre d'hébergement en Bretagne et le coût des centres d'hébergement de réinsertion sociale (CHRS).

Le financement des actions de prévention et de lutte contre l'exclusion a représenté 29,47 M€ en 2009, menées avec un objectif de développement qualitatif et de recomposition de l'offre existante.

L'allocation pour la diversité dans la fonction publique

Créé en 2007, ce dispositif vise, en particulier, à soutenir financièrement les candidats les plus méritants (étudiants ou demandeurs d'emploi), souhaitant préparer des concours pour entrer dans l'une des trois fonctions publiques. 60 allocations ont été attribuées en Bretagne (contre 54, en 2007 et 2008).

9.3 FORMER ET PROTÉGER LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Au cours de l'année 2009, 47 conventions d'objectifs et conventions équipes techniques régionales (ETR) ont été contractualisées avec les ligues et comités régionaux. Les objectifs affirmés dans ces conventions sont à atteindre sur l'échéancier 2010-2014.

Il ressort des bilans d'actions des ligues et comités concernant l'année 2009, une stabilisation du nombre de licenciés ainsi que du nombre d'actions touchant au développement, à la formation et à l'organisation des stages sportifs.

Le Campus de l'excellence sportive de Bretagne

A l'issue de près de deux années de concertation et négociation, l'Etat et la Région ont signé, le 30 octobre 2010, la convention constitutive d'un GIP en charge de l'animation et de la gestion d'un Campus de l'excellence sportive en Bretagne, opérationnel au 1er janvier 2011 pour reprendre les activités

9. JEUNESSE, SPORTS & COHESION SOCIALE

9.3 FORMER ET PROTÉGER LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

du CREPS de Dinard (dissous au 30 décembre 2010).

Ce Campus regroupera les principaux acteurs concernés par le développement de la pratique sportive en Bretagne, et conduira des missions articulées autour de quatre axes principaux : le sport de haut niveau, la formation aux métiers du sport, l'accueil de stages organisés par le mouvement sportif et les associations de jeunesse et d'éducation populaire et la recherche appliquée dans le domaine du sport.

Le sport de haut niveau

Sur la base de la réalisation de performances (titre de champion, podiums, places de finalistes) réalisées lors de compétitions sportives dites de référence (jeux olympiques, championnats du monde, d'Europe, de France...), les sportifs sont inscrits sur des listes publiées chaque année par le ministère des sports (liste élite, seniors, espoir, et reconversion) qui leur reconnaît la qualité de sportif de haut niveau, et leur ouvre droit à certains avantages (aide financière, accès à certains cursus de formation, dispense de diplôme pour se présenter à certains examens, prise en charge du suivi médical, notamment).

626 sportifs de haut niveau sont inscrits sur les listes ministérielles. Ils sont répartis comme suit :

- 284 sportifs de haut niveau, dont un tiers a bénéficié d'un suivi individualisé dans le cadre de la mise en œuvre de son projet socioprofessionnel ;
- 337 sportifs espoirs ;
- 5 sportifs partenaires d'entraînement.

Le rôle de centre ressources de la DRDJS en matière de sport de haut niveau a été réaffirmé. Le partenariat entre la DRDJS et le rectorat s'est renforcé permettant, en particulier, des améliorations dans les aménagements de la scolarité des sportifs listés. Un effort financier important a été consenti dans le domaine de la formation et de l'aide à l'emploi (15 conventions d'insertion professionnelle).

Dans le domaine de la santé, des plateaux techniques et des centres médico-sportifs de la région ont été chargés du suivi médical réglementaire du sportif. En collaboration avec le service de médecine du sport du CHU de Rennes, l'arrêt de la compétition par des sportifs de haut niveau donne lieu à une consultation gratuite annuelle pendant 3 ans, avec examen clinique, cardiologique, biologique, diététique et psychologique.

La prévention et la lutte contre le dopage

Pour le compte de l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD), 54 opérations de contrôles humains ont été effectuées, soit 267 prélèvements urinaires ou sanguins, réalisés dans 16 disciplines sportives différentes. A cela s'ajoutent 13 opérations inopinées de chevaux de concours, soit 52 prélèvements.

En outre, un livret d'information a été édité à l'attention des sportifs et de leur encadrement sur les médicaments et le risque de dopage.

10. MER, LITTORAL & PECHE

Région la plus maritime de France, la Bretagne est également la première région de pêche. La flotte de pêche bretonne représente 1.500 navires et 8.000 pêcheurs, soit plus du tiers de la flottille et des pêcheurs nationaux, et 5.500 emplois dans l'industrie de la transformation du poisson. En Cornouailles, elle représente 40% de l'activité économique.

De même, compte tenu du trafic commercial maritime au large de la péninsule bretonne, l'un des plus importants au monde, les enjeux en termes de sécurité, de sauvetage et de surveillance en mer sont essentiels.

Enfin, le littoral est en lui-même une richesse régionale que l'Etat ambitionne de préserver.

10.1 LES AFFAIRES MARITIMES

Le suivi économique de la pêche maritime

En 2009, les nouveaux dispositifs d'aides décidés pour faire face à la crise de la pêche ont été mis en œuvre, notamment dans le cadre du volet restructuration du Plan de sauvetage et de restructuration (PSR), signé en fin d'année.

Dans le cadre du PSR, 1.155 dossiers du volet sauvetage ont été instruits en 2009, permettant la sélection de 67 navires répartis sur 39 armements qui ont bénéficié d'un montant d'aide de 11,3 M€, dont 55 % en aide à l'investissement, 34 % en aide au fonctionnement et 11 % en aide à l'arrêt technique.

La mise en œuvre complexe des contrats bleus s'est stabilisée en 2009 et les premiers retours d'expérience ont permis de proposer en 2010 des contrats dits de seconde génération. 255 navires ont bénéficié de 9 M€ d'aides, soit au travers des contrats présentés par la coopérative maritime Ar Mor Glaz ou par le CRPMEM de Bretagne. Les dispositions innovantes des contrats bleus et la très forte adhésion rencontrée au sein de la flottille de pêche permettent d'envisager une gestion durable de l'ensemble des ressources marines ciblées par les navires.

De même, afin d'améliorer les conditions de mise en marché du poisson, et donc de pouvoir, à terme, prés-

server l'équilibre économique des navires face à des quotas de pêche en diminution, une action de réflexion a été menée par la DIRM en direction des producteurs, des mareyeurs et des distributeurs. Cela a permis de mettre en lumière les points de blocage respectifs et de proposer des solutions novatrices qui peuvent, dans un délai court, améliorer la transparence et la fluidité du marché, et, de ce fait, permettre une amélioration des conditions financières de commercialisation.

La réglementation des pêches

98 arrêtés préfectoraux ont été instruits et signés dans le cadre de l'encadrement des pratiques de pêche, conformément aux dispositions de l'article 23 du décret n° 90-94 du 25 janvier 1990 qui confère au préfet de région le pouvoir de réglementation des pêches maritimes dans le ressort de la région Bretagne. Ils ont concerné l'ensemble des activités de pêche en Bretagne, mais plus particulièrement les pêcheries de coquilles saint Jacques.

La sécurité des navires

Activité de la Commission régionale de sécurité

La commission régionale de sécurité de Bretagne (CRS) porte des avis sur la sécurité des navires qui, en l'absence de réglementation spécifique, constituent une doctrine en région Bretagne. Réunie à neuf reprises en 2009, elle s'est prononcée sur 103 dossiers : 88 ont donné lieu à des procès-verbaux pour des constructions ou des transformations substantielles de navires.

Centres de sécurité des navires

Ces centres assurent le suivi de la construction et les visites de mise en service des navires construits dans la région et celles, périodiques, des navires armés en Bretagne, soit un total de 3750 visites sur des navires de commerce, de pêche et de plaisance.

Conformément aux engagements internationaux de la France, les centres de sécurité des navires ont poursuivi leurs efforts en matière de contrôle des navires étrangers : 258 navires ont été inspectés dans les ports bretons selon la répartition suivante, notamment à Lorient (55 contrôles),



10. MER, LITTORAL & PECHE

10.1 LES AFFAIRES MARITIMES

Concarneau/Douarnenez (23) et Brest (107). A l'issue de ces contrôles, 5 navires ont été détenus jusqu'à exécution des prescriptions, voire bannissement des ports européens. De plus, les inspecteurs se tiennent prêt à répondre en permanence aux sollicitations des autorités maritimes en cas d'avarie, d'événements de mer ou de déroutement pour pollution maritime.

Le sauvetage et la surveillance maritimes

Les centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS) d'Etel et de Corse assurent les missions de recherche et de sauvetage des personnes en détresse en mer (réception et coordination des opérations sous l'autorité du préfet maritime de l'Atlantique), surveillance de la circulation maritime (notamment le dispositif de séparation d'Ouessant), recueil des informations sur les pollutions maritimes, surveillance et contrôle des pêches, diffusion des informations de sécurité maritime (avis aux navigateurs et bulletins météorologiques).

Bilan des opérations de recherche et de sauvetage

2.745 opérations ont été conduites en 2009 (2.847 en 2008), dans une zone de compétence des CROSS bretons qui s'étend de la baie du Mont-Saint-Michel à la frontière espagnole, dont 97 évacuations médicales (118, en 2008).

Elles ont impliqué 4.974 personnes (5.304 en 2008), dont 239 blessées. Sur l'ensemble de la zone couverte, le bilan est de 64 décès ou disparitions et 239 blessés (respectivement 92 et 220, en 2008).

Dans la grande majorité des cas, elles ont concerné les activités de plaisance et d'activités nautiques (69%) ; la part des navires de pêche est de 12,1% et celle des navires de commerce de 2,8%.

En Bretagne, en 2009, aucun décès ou disparition en mer ne sont à déplorer (contre 16 en 2008). 246 événements ont cependant été recensés à bord de navires immatriculés en Bretagne (292, en 2008), dont 92% concernaient des navires de pêche. 33 événements ont donné lieu à une évacuation en mer de blessés.

Le 18 novembre 2009 a eu lieu, à Saint-Malo, le premier colloque régional sur la sécurité des navires de pêche. A cette occasion, 95 personnalités

du monde professionnel maritime ont débattu de la prévention et de la gestion des accidents de la pêche professionnelle.

Bilan de la surveillance de la navigation commerciale

49.884 navires ont transité à travers le dispositif de séparation du trafic (DST) d'Ouessant, contre 52.823 en 2008, soit 137 navires par jour. 73 navires de commerce en avarie dans le DST ont fait l'objet d'un suivi particulier.

Le nombre de contrevenants dans le DST et ses abords reste stable : huit procès-verbaux ont été dressés (dix en 2008), essentiellement pour non-respect des règles de barre (défaut de veille, non-respect de la règle des responsabilités réciproques des navires).

87 cas de pollution ont été détectés dont 53 par hydrocarbures.

L'enseignement maritime

Quatre des douze lycées maritimes de France sont situés en Bretagne, à Saint Malo (35), Paimpol, le Guilvinec (29), Etel (56), et accueillent 534 élèves. A

cela s'ajoute un centre de formation continue : le CEFCM de Concarneau. Leur tutelle académique est partagée entre la direction régionale et l'inspection générale des Affaires maritimes.

8.201 titres ont été délivrés en 2009, soit une augmentation de 12%, qui s'explique par le développement des formations liées à la sûreté à bord des navires devenus obligatoires.

Dans le cadre du baccalauréat professionnel, a été créé en 2009 un champ « métiers de la mer », regroupant les formations « culture marine », « pêche et pont » et « machines marines ». Enfin, plusieurs orientations du Grenelle de la mer en matière de formation maritime se déclineront dans la région, notamment l'amélioration de l'attractivité des métiers de la mer. La première rencontre dans ce cadre s'est tenue à Rennes le 24 novembre 2009.



10. MER, LITTORAL & PECHE

Le contrôle des produits de la pêche

La direction régionale des douanes, le groupement de gendarmerie maritime, la marine nationale, les services vétérinaires, les services de la concurrence et de la répression des fraudes participent, au côté de l'administration des Affaires Maritimes et sous la coordination du préfet de région, au programme régional annuel de contrôle des produits de la pêche, qui s'inscrit dans le prolongement du dispositif de contrôle renforcé mis en place pour le traitement du dossier « poisson sous taille ». Ce contentieux européen avait vu la mise en place à partir de 2003 d'actions renforcées de contrôle des pêches en mer et à terre.

Les contrôles de la taille de commercialisation des produits de la mer se sont concentrés sur deux moments principaux : l'importation (débarquement du produit de la pêche) et la circulation (contrôles conjoints avec les services des affaires maritimes). En 2009, 1.590 contrôles ont été diligentés dans la région. En 2010, 1.390 contrôles ont d'ores et déjà été réalisés.

Le CROSS coordonne et assure le contrôle opérationnel des moyens nautiques et aériens de l'Etat chargés de la surveillance et du contrôle des pêches maritimes ; il suit et assure le respect de la réglementation européenne sur la surveillance des navires de pêches par satellite et de l'effort de pêche.

Dans la zone du CROSS d'Etel, 1.152 contrôles de navires de pêche au débarquement ont été effectués en 2009, et 1.925 navires ont fait l'objet d'un contrôle en mer. 15% des navires contrôlés étaient en infraction, contre 18,7% en 2008.

En cas d'infraction grave d'un navire étranger, celui-ci est dérouté vers un port français. Ce fut le cas de neuf navires, contre deux en 2008.

Le CROSS de Corsen assure exclusivement la mission de surveillance des pêcheries de la coquille Saint-Jacques situées entre la baie du Mont Saint-Michel et le parallèle de la pointe de Penmarc'h : 179 contrôles ont été effectués et 23 procès-verbaux dressés.

10.2 LITTORAL

Bordée par la mer sur 80% de son pourtour, la Bretagne représente un tiers du littoral de France métropolitaine, soit 2.700 kilomètres de côtes. A ce titre, la protection et la gestion équilibrée du littoral breton sont un enjeu essentiel pour le territoire régional. L'action de l'Etat en la matière s'articule principalement autour de trois actions :

- Promouvoir la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et faire entrer l'ensemble des acteurs concernés dans cette approche intégrée, permettant la constitution d'une base méthodologique commune et donc la cohérence des politiques par les différents acteurs concernés.

La conférence de la mer et du littoral, tenue à la préfecture de région le 28 juin dernier, a permis d'annoncer la concrétisation d'un engagement important du contrat de projet Etat /Région : l'appel à manifestation d'intérêt pour la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) avant le 30 septembre 2010, suivi d'un appel à projets avant le 28 janvier 2011. Au 1er novembre 2010, la préfecture de région a d'ores et déjà reçu 20 projets.

La GIZC constitue la méthode la plus appropriée pour envisager l'aménagement et le développement des territoires côtiers envisagés globalement dans leurs dimensions terrestres et maritimes, afin que les solutions des uns ne deviennent pas les problèmes des autres.

- Faire émerger et mettre en cohérence tous les travaux déjà menés à différents niveaux afin de décliner la stratégie nationale mer et littoral : analyse systémique Rance et rivière d'Etel, projets GIZC, volet « mer » des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) de Lorient et de la Baie de Morlaix, Parcs Naturels Marins et méthode d'interprétation de la loi littoral.
- Apporter une contribution théorique et pratique au positionnement de l'Etat dans la mise en oeuvre du volet « mer » des SCOT.

11. PROTECTION DES POPULATIONS, DROITS DES FEMMES ET ÉGALITE

La protection des droits figure au cœur des préoccupations de l'Etat. Elle se traduit ici à travers la protection judiciaire des mineurs et la promotion du droit des femmes et de l'égalité professionnelle.

11.1 LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

En matière de protection judiciaire de la jeunesse, l'Etat a renforcé ses moyens sur la prise en charge des mineurs au pénal, d'une part, et poursuit son action éducative dans le sens d'une meilleure insertion scolaire et professionnelle.

L'investigation

Cette activité regroupe notamment l'Enquête sociale, l'investigation d'Orientation éducative (IOE), qui constitue une aide à la décision pour les magistrats par le biais d'un bilan pluridisciplinaire de la situation personnelle, familiale, éducative et psychologique du mineur, et les Recueils de Renseignements Socio Éducatifs (RRSE), informations succinctes permettant une appréciation ponctuelle de la situation du mineur.

En 2009, le nombre de renseignements réalisés au titre des RSSE a baissé de manière significative, notamment au civil (690 renseignements réalisés, soit -59%), en raison de la mise en place par les Conseils généraux des cellules de recueil d'informations des situations préoccupantes, conformément aux dispositions de la loi relative à la protection de l'enfance.

Le Milieu Ouvert

Cette activité concerne les jeunes suivis à l'extérieur de toute structure institutionnelle. L'activité du Milieu Ouvert pénal a progressé de 8 %. La mesure la plus prescrite par les magistrats est la réparation pénale (43 % de l'activité globale, avec 1.498 jeunes suivis dans l'année), qui prend toujours en compte l'avis de la victime. Parallèlement, le nombre de stages de formation civique, sanction éducative consistant en une activité de formation portant sur les fondements de l'organisation sociale et les devoirs qu'impose la vie en société, progressent fortement.

Le Placement Judiciaire

En 2009, 89 jeunes ont été pris en charge par les trois établissements de placement éducatif (EPE) et 15 au centre éducatif renforcé de Porspoder (29);

L'activité éducative en détention.

En région Bretagne, les éducateurs de la PJJ in-

terviennent en 2009 dans les Quartiers Mineurs de Rennes (8 places garçons et 3 places filles) et de Ploemeur (10 places garçons).

Pour rappel, sur le territoire de la DIR-PJJ Grand Ouest, il existe un EPM (Établissement Pénitentiaire pour Mineurs) à Orvault (44) d'une capacité de 40 places. Cet établissement est doté d'un service éducatif de la PJJ, le Service éducatif de l'établissement éducatif pour mineurs (SEEPM).

Politique partenariale de prévention et d'éducation.

Les services de la PJJ sont partie prenante de nombre de dispositifs de politiques publiques, et mettent en œuvre de nombreuses opérations partenariales au bénéfice des jeunes sous mandat judiciaire ou en grande difficulté d'insertion : organisation des journées brestoises de prévention et d'éducation, opération « sécurité routière » dans le Morbihan et signature, en décembre 2009, d'une convention avec les directions régionales SNCF Bretagne et Pays de la Loire, afin de faciliter la mise en œuvre de mesures de réparations pénales et peines de travail d'intérêt général pour des jeunes suivis par la PJJ.

Dans le cadre des politiques de santé au profit des mineurs en grande difficulté, la PJJ participe aux Maisons des Adolescents, aux dispositifs de repérage et de soutien aux adolescents en grande difficulté et à la mise en œuvre d'un travail approfondi avec le réseau de la santé mentale, avec notamment le diplôme interuniversitaire adolescents difficiles, en partenariat avec les universités de Rennes-Brest et Nantes. L'accès à la culture et au sport reste un média important d'insertion. En 2009, des jeunes du STEMO de Redon ont participé, pendant 18 mois, à la rénovation d'un Sinagot du Golfe du Morbihan, dans le cadre d'une action de sauvegarde du patrimoine maritime. De même, en juin 2009, a été signée une convention cadre, associant la DIRPJJ, la DRJSCS et le Comité régional olympique pour faciliter l'accès aux mineurs sous mandat judiciaire aux structures et dispositifs de droit commun.

Enfin, le Challenge Edmond Michelet, organisé du 18 au 23 mai à Quimper, a regroupé des équipes composées de jeunes garçons et filles suivis tant par le secteur public que par le secteur associatif de la PJJ autour d'un ensemble d'épreuves sportives.

11. PROTECTION DES POPULATIONS, DROITS DES FEMMES ET ÉGALITÉ

11.2 DROITS DES FEMMES ET ÉGALITÉ

La délégation aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) est chargée de mettre en œuvre, en partenariat avec toutes les composantes de la société, la politique en faveur des droits des femmes et de l'égalité, l'accès des femmes aux responsabilités et à la prise de décision.

Un travail d'information et de sensibilisation a été engagé avec le monde économique et le monde associatif pour les accompagner dans la dynamique d'élargissement de la logique paritaire au domaine économique et social, conformément à l'esprit de la réforme de la Constitution de juillet 2008.

En 2009, le montant des crédits d'intervention de la DRDFE s'établit à 627.872 €.

L'égalité professionnelle

Le partenariat étroit avec le rectorat, l'ONISEP, les collectivités territoriales, le service public de l'emploi, les Maisons de l'emploi ou les missions locales a débouché notamment sur les réalisations suivantes :

- un outil multimédia d'aide au choix d'un métier « Vivre son métier » ;
- le prix de la vocation scientifique et technique des filles ; en 2009, l'examen par le jury régional de 204 dossiers a permis de décerner 58 prix, dont 35 prix par l'Etat, 15 les conseils généraux et 8 décernés par des villes et des communautés urbaines de la région ;
- l'opération « 100 femmes, 100 métiers », menée du 12 au 21 novembre en Bretagne (plus de 180 partenaires et 60 actions recensées) ;
- le soutien apporté notamment aux bureaux d'accompagnement individualisé vers l'emploi (BAIE) et au pôle emploi des centres d'information des femmes et des familles (CIDFF) ;
- la signature de 2 contrats de mixité, dans le secteur agricole, d'une part, et dans le secteur agro alimentaire, d'autre part. La seconde phase du contrat d'égalité signé en 2008 dans le secteur agricole a été mise en application en 2009.

Parmi les projets qui débutent ou se concrétisent en 2010, il convient de signaler :

- le 17 novembre, la signature par l'Etat, la Région et les Conseils généraux de la nouvelle convention régionale pour l'égalité entre les filles et les hommes dans le système éducatif ;
- la signature d'un plan régional d'actions de promotion de l'entrepreneuriat des femmes (PAR) 2010-2012 lors des Journées Régionales de la Création et la Reprise d'Entreprise entre l'Etat, le Conseil Régional, la Caisse des Dépôts de Bretagne, la Boutique de Gestion des Côtes d'Armor et les associations Entreprendre

Ensemble et Entreprendre au Féminin Bretagne ;

- le lancement du réseau de marrainage « Tandem E » pour l'emploi, visant à faciliter la création d'entreprises par des femmes, notamment jeunes diplômées ou souhaitant travailler dans des secteurs encore essentiellement masculins ;
- l'élaboration d'un plan d'action régional sur le chômage des femmes en Bretagne, en partenariat avec le Service public de l'emploi.

L'égalité en droits et en dignité

L'Etat contribue, au financement des associations chargées de promouvoir les droits des femmes et plus spécifiquement au fonctionnement des 4 CIDFF (centres d'information sur les droits des femmes et des familles). Des crédits spécifiques sont par ailleurs alloués pour des actions en faveur des femmes dans les quartiers sensibles.

Il applique de même le plan global de lutte contre les violences faites aux femmes et anime les commissions départementales ou formations spécialisées sur la lutte contre les violences, contribuant notamment au financement d'un service départemental d'aide et d'écoute des femmes victimes de violences.

Intégrant un volet spécifique sur les violences conjugales et intrafamiliales, des formations inter institutionnelles de prévention de la délinquance sont conduites par la déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité pour le compte du préfet. Elles ont pour objectif d'améliorer la connaissance de chacun de la réglementation et d'accroître la compréhension entre les différents acteurs publics concernés (agents du secteur social, éducatif, forces de sécurité) afin de faciliter les échanges et le travail en réseau.

En 2010, l'Etat étend au Finistère le dispositif expérimental de recueil et d'harmonisation des données statistiques sur les violences faites aux femmes, déjà en cours d'application dans le département d'Ille-et-Vilaine.

L'articulation des temps de vie

En 2009, l'Etat a alloué 192.792 € de crédits du FSE au financement de modes innovants de garde d'enfants ainsi qu'au développement ou au maintien des pratiques sportives.

Les actions en faveur de l'accès et de la participation des femmes au marché du travail bénéficient en outre de l'appui du FSE pour un montant 1,17 M€ en 2009 et du CPER à hauteur de 257.833 €.

12. SANTE

En matière de santé, 2009 et 2010 sont des années d'importante mutation. La mise en place de nouvelles structures, au premier rang desquels l'Agence régionale de santé, a vocation à modifier en profondeur l'organisation médicale, sanitaire et médico-sociale de la Bretagne dans les années à venir.

Si les territoires de santé ont été maintenu parce qu'ils conservaient leur pertinence, la mise en place d'une démarche stratégique régionale en matière d'offre de soins ou de politique de santé est un enjeu essentiel, en particulier pour les territoires les plus fragiles, tels que le Centre Bretagne. La large concertation sur laquelle repose la définition de cette stratégie devrait constituer un avantage certain afin de répondre au mieux aux besoins de Bretons dans ce domaine.

12.1 LES NOUVELLES INSTANCES DE LA DÉMOCRATIE SANITAIRE

Concomitamment à la création des Agences Régionales de Santé, les nouvelles instances de démocratie sanitaire en région ont été installées.

La Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)

Nouvelle instance de la démocratie sanitaire en région, la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) réunit une centaine de membres. Composée de huit collèges, elle représente l'association des différents acteurs de la santé : établissements de santé, établissements médico-sociaux, collectivités territoriales, professionnels de santé libéraux, acteurs de la prévention, organismes de protection sociale et personnalités qualifiées.

Installée le 7 juillet 2010, la CRSA a élu son président, ainsi que les présidents des différentes commissions spécialisées (offre de soins, prévention, médico-social et usagers).

Ses premiers travaux se sont articulés autour la définition des territoires de santé ainsi que des orientations stratégiques pour la région Bretagne. Après une large concertation de plus de deux mois et de nombreux débats sur les trois scénarios proposés par l'ARS Bretagne, la CRSA a rendu au cours de sa séance du 2 septembre 2010 un avis favorable à plus de 60% au scénario à 8 territoires de santé. Après expression de cet avis et réception des autres avis réglementaires (Préfet de région et conseils généraux), le Directeur général de l'ARS a entériné la décision de création de ces huit territoires.

Au cours de cette même séance du 7 septembre, les commissions spécialisées ont lancé les réflexions sur les enjeux stratégiques de santé pour notre région, prémices des travaux sur le Projet Régional de Santé (PRS). En 2011, la CRSA travaillera sur ce PRS, qui tracera pour 5 ans les orientations et objectifs en santé pour la Bretagne.

Les territoires de santé en Bretagne

La définition d'un schéma de huit territoires de santé en Bretagne, quant à elle, a donné lieu à un large débat associant des acteurs de différentes origines institutionnelle, professionnelle ou associative.

Huit conférences de territoire en charge de l'animation seront le lieu privilégié de la concertation dans les territoires de santé, et seront impliquées dans la mise en place de la politique de santé en région et dans les territoires.

12.2 LE PROGRAMME RÉGIONAL DE SANTÉ

Depuis 2006, le plan régional de santé publique (PRSP) déterminait des priorités d'actions pour 5 ans dans le but d'améliorer l'état de santé de la population bretonne, s'agissant notamment du champ de la prévention et de la promotion de la santé, ou encore de l'équilibre à construire entre le renforcement de la territorialisation et le rôle de pilotage du niveau régional.

La loi HSPT conforte l'existence d'un document cadre pour l'organisation de la santé en région, mais réforme profondément ses objectifs et son mode d'élaboration, pour construire un projet régional de santé stratégique et opérationnel.

Ainsi, établi pour 5 ans par le directeur général de l'ARS, après avis du préfet de région, du conseil régional, des conseils généraux, des conseils municipaux, ainsi que de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, le projet régional de santé définit désormais une stratégie de santé unifiée et globale pour la Bretagne -où chaque domaine est pris en compte (organisation sanitaire, santé publique, santé au travail, santé environnement, autonomie ou gestion du risque)- sur la base d'une démarche stratégique, opérationnelle et concertée. Identifiant les priorités de santé pour la Bretagne, il décline les objectifs de la politique nationale de santé en région, et détermine également une politique de santé territorialisée.

12. SANTE

Le processus de concertation qui préside à son élaboration sollicite toutes les instances et acteurs de la démocratie sanitaire (représentants des professionnels de santé, des usagers, des établissements de santé et médico-sociaux, les élus).

Sa construction, qui doit aboutir d'ici fin 2011, repose sur trois piliers :

- *Le plan stratégique régional de santé (PSRS)*, document de synthèse des axes stratégiques transversaux qui prend en compte les priorités nationales et les spécificités régionales de la Bretagne. Présenté à la concertation, il devrait être adopté en janvier 2011.
- *Trois schémas régionaux*, conçus sur la base des priorités et objectifs du plan stratégique, et destinés à organiser l'offre de services et à améliorer la qualité des prestations de santé. Il s'agit du schéma régional de prévention, du schéma régional de l'organisation des soins (cf. infra), et du schéma régional médico-social. Les commissions spécialisées de la CRSA ont entamés ce travail de construction.
- *Des programmes régionaux* qui déclinent les modalités spécifiques d'application des schémas, qu'il s'agisse des actions ou des financements : programme régional de gestion du risque (PRGDR) ; programme régional et interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC ; cf. infra) ; programmes régionaux d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS) ; programme relatif au développement de la télémédecine ; programmes territoriaux de santé.
- Enfin, la définition d'*un programme régional santé environnement (PRSE)*, pour la période 2011-2015, s'inscrit dans cette vaste dynamique de construction du projet régional de santé pour la Bretagne. Expression la plus large possible des acteurs de l'environnement pour répondre aux enjeux de préservation de la santé environnementale et aux préoccupations de la population, son élaboration est le fruit d'un long processus de concertation et de co-construction, animé par le préfet de région, le président du conseil régional et le directeur général de ARS. Construit autour de 12 objectifs prioritaires et d'une trentaine d'actions, il est actuellement soumis à une large consultation. Le PRSE, qui sera validé en fin d'année 2010, est consultable sur le site <http://www.prse-bretagne.fr>.

12.3 LE DOMAINE MÉDICO-SOCIAL

Le PRIAC de Bretagne définit des priorités interdépartementales par territoire et fixe une programmation des créations de places en établissements et services médico-sociaux.

Adopté le 20 mai 2009 pour une durée de cinq ans révisable annuellement, le PRIAC actuel a pour objectifs de réduire les inégalités territoriales entre les départements et en infra départemental et de proposer une offre de services diversifiés, tant à domicile qu'en institution.

Le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2009-2013

Dans les secteurs des personnes âgées

Conformément aux dispositifs nationaux du Plan Solidarité Grand Age (PGSA) et du plan « Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012 », la déclinaison des priorités pour les personnes âgées, aux niveaux régional et départemental, s'articulent autour de deux grands axes : favoriser le libre choix du domicile et améliorer l'accueil en institution.

Dans le secteur des personnes handicapées

Dans le secteur de l'accompagnement des personnes handicapées, la Bretagne est globalement bien équipée au regard de la moyenne nationale, avec toutefois des disparités départementales : l'Ille et Vilaine étant relativement moins bien équipée. La programmation 2009/2013 prévoit la création de 2.559 places nouvelles (620 places pour l'enfance, 1.939 places pour le secteur adulte) et des financements nouveaux pour des extensions ou des créations de Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) et de Centres médico-psycho-pédagogique (CMPP).

Pour les enfants, 90% des places nouvelles inscrites au PRIAC sont des places de services. 41% concernent des déficiences intellectuelles, 15% sont programmées en faveur des enfants souffrant de troubles du comportement, 11% pour des enfants souffrant de troubles du langage et des apprentissages et 13% pour des enfants autistes.

Pour les adultes, 55% des 1.051 places nouvelles financées par l'assurance maladie ont été inscrites en établissements. En parallèle, une offre de services en progression est également programmée. Le handicap psychique et la prise

12. SANTE

en charge des personnes handicapées vieillissantes sont les principales problématiques en développement. La prise en charge des personnes polyhandicapées reste cependant majoritaire en maison d'accueil spécialisée (MAS) ou en foyer d'accueil médicalisé (FAM).

Afin d'accueillir les travailleurs handicapés, la Bretagne a programmé, sur cinq ans, 888 places nouvelles d'établissements et services d'aide par le travail.

Allocation de ressources de fonctionnement des établissements médico-sociaux et plan d'aide à l'investissement

L'enveloppe assurance maladie consacrée aux dépenses de soins, dans les établissements et services médico-sociaux à destination des personnes âgées s'élève, en 2009, à 492,08 M€, soit 16% de plus qu'en 2008. Le financement de mesures nouvelles permet la création de 536 places : 163 places EHPAD, 139 accueil de jour, 65 d'hébergement temporaire et enfin 169 places en services de soins infirmiers à domicile.

L'enveloppe assurance-maladie 2009 réservée aux établissements et services pour personnes handicapées s'élève à 369,7 M€ (soit une hausse de 3,75% par rapport à 2008), dont 5,2 M€ pour des créations de places nouvelles (2,2 M€ pour le secteur enfants et 3,03 M€ pour le secteur adultes) et 1,22 M€ pour aider à la contractualisation de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens.

L'ouverture de la dotation budgétaire a permis :

- pour les enfants : la création de 55 places de services d'éducation spéciale et de soins à domicile, la création ou l'extension de 4 CAMSP (dont l'un pour déficients auditifs), la création d'une antenne de CMPP, la création d'un service d'accueil temporaire et l'extension de 2 Instituts Médico Educatif,
- pour les adultes : la création de 53 places en établissements (maison d'accueil spécialisée et foyer d'accueil médicalisé) ainsi que de 30 places en services de soins infirmiers à domicile et le financement d'un Service d'accompagnement médico-social des adultes handicapés (SAMSAH) pour déficients intellectuels,
- pour les travailleurs handicapés : 83 places nouvelles ont été créées en établissements et services d'aide par le travail sur des crédits Etat.

Le plan d'aide à l'investissement (PAI) de la Caisse nationale solidarité autonomie a pour

objet de permettre la modernisation des établissements existants, voire, éventuellement, la création ou l'extension de places nouvelles. En région Bretagne, en 2009, 15 établissements, dont neuf pour personnes âgées et six pour personnes handicapées ont bénéficié d'une enveloppe de près de 16 M€, pour le financement de la restructuration des locaux, et l'amélioration de leur sécurité et de leur accessibilité.

Le Comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale (CROSMS)

Le CROSMS a tenu 10 séances en 2009 et s'est prononcé sur 170 dossiers de promoteurs. Il a également émis un avis sur plusieurs schémas et programmes, notamment le PRIAC 2009, volet «personnes handicapées», et «personnes âgées», le Schéma régional d'organisation sanitaire III : les volets 2009 sur la réforme des unités de soins de longue durée, le volet «santé des détenus», le volet «soins de suite et de réadaptation» (S.S.R.) et le volet «Personnes âgées».

Depuis avril 2010, l'ARS et ses instances de démocratie sanitaire, en particulier la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie, se sont substituées au CROSMS.

12.4 AUTRES POINTS THÉMATIQUES

Le schéma régional d'organisation sanitaire (S.R.O.S.)

En 2009, deux volets du Schéma régional d'organisation sanitaire 2006-2010 ont été révisés : celui relatif à la prise en charge des personnes âgées (intégrant la redéfinition des unités de soins de longue durée), d'une part, et celui concernant les soins de suite et de réadaptation, d'autre part. Un nouveau Schéma régional d'organisation sanitaire sera proposé par l'ARS en 2011.

178 demandes d'autorisation d'activité en cancérologie ont été examinées ; 18 ont fait l'objet d'un refus. De même, dans les domaines de la neurochirurgie, chirurgie cardiaque, neuroradiologie interventionnelle, greffe d'organes ou cellules souches hématopoïétiques et traitement des grands brûlés, 51 demandes d'autorisation ont été examinées, dont 13 pour la Bretagne dans le cadre de l'interrégion.

Le financement des établissements de santé

Quatorze des 17 premiers contrats de retour à l'équilibre financier (CREF), signés en 2008, ont justifié

un suivi particulier, en raison de la situation financière des établissements concernés. Un nouvel établissement s'est, par ailleurs, inscrit dans cette démarche.

Par ailleurs, la 2ème tranche du programme, initié en 2008, de partition des Unités de soins longue durée (USLD) a été menée à bien, ainsi que la préparation de sa troisième et dernière tranche.

Le service de l'inspection de la pharmacie

En 2009, 87% du programme d'inspection 2009 (PRIICE) a été réalisé. Les 266 dossiers enregistrés (dont 23 % de dossiers HORS PRIICE) ont donné lieu à 247 inspections ou enquêtes sur site. 78 % des dossiers ont été clos dans les délais réglementaires ou prévus par la Charte Marianne.

La réorganisation des Caisses de sécurité sociale et mutuelles

La fusion des organismes de Sécurité sociale du Finistère s'est poursuivie en 2009 : la fusion des URSAFF du nord et du sud Finistère a été complétée. Le Conseil d'administration de la nouvelle URSAFF a été installé le 2 juin 2009 à Quimper. De même, le siège de la CPAM, une fois fusionnée, est situé à Brest.

Au terme de la convention d'objectifs et de gestion Etat-Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés 2006-2009, la Direction de la sécurité sociale (DSS) a diligenté une évaluation des orientations choisies par les Caisses primaires d'assurance-maladie (CPAM) en matière d'action sanitaire et sociale, qui devrait se prolonger en 2010 sur les différents régimes et branches. En 2009 les CPAM d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor ont été retenues dans l'échantillon national et ont fait l'objet d'une évaluation sur pièces et sur place.

L'application du « Plan Bien Vieillir » en Bretagne, région pilote

Une formation théorique au CREPS de Dinard, auquel se substitue en 2011 le Campus d'excellence sportive, et une formation pratique en établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (EPHAD) permettent l'acquisition d'un certificat de spécialisation « animation et nutrition de l'autonomie de la personne » (AMAP).

Par ailleurs, la création d'emplois d'éducateurs permet de professionnaliser et de généraliser les actions physiques et sportives en EHPAD, avec l'appui de groupements d'employeurs.

En juin 2009, ont été organisées les premières olympiades inter maisons de retraite.

La mise en œuvre du plan « pandémie grippale »

Dans le cadre la lutte contre la pandémie de grippe A H1N1, la Cellule zonale d'appui a été activée du 28 mai 2009 au 1er février 2010. Durant cette période, 11% des Bretons ont été vaccinés, soit 366.707 vaccinations au total.

13. SECURITE ET DEFENSE

En dépit de dépenses budgétaires à hauteur de 2,3 milliards d'euros en 2009, la défense ne représente pas qu'un enjeu financier pour la Bretagne. Dans le contexte des restructurations de défense, prévues par les livres blancs, ce sont l'ensemble des relations économiques, sociales, historiques et humaines qui sont à repenser et à réorganiser. L'action de l'Etat consiste à anticiper et à accompagner cette mutation, afin non seulement d'en amoindrir les effets mais de saisir les opportunités qui, le cas échéant, se présentent.

La sécurité des Bretons ne se limite cependant pas à la capacité de défense militaire de la France. Elle rejoint également les problématiques de la lutte contre les trafics de stupéfiants et de tabacs et la bonne gestion des services pénitentiaires.

13.1 ACCOMPAGNER LES RESTRUCTURATIONS DE LA DÉFENSE.

Les restructurations de défense en 2009 et 2010 (Livre blanc 2008)

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de redéfinition des capacités opérationnelles prévues dans le Livre blanc de la Défense nationale et de la révision générale des politiques publiques, la mutualisation des fonctions de soutien s'est concrétisée par l'importance croissante des bases de défense expérimentales de Rennes et de Brest et de leur groupement de soutien associé, dispositif de support de la formation, généralisé sur le territoire en 2010.

Depuis janvier 2010, il est complété dans le domaine des ressources humaines par la création des centres ministériels de gestion (CMG) de Rennes et de Brest et par le regroupement des commissariats des différentes armées au sein du service du commissariat des armées.

Début 2009, le plan d'accompagnement des restructurations (PAR) s'articule autour de structures locales dédiées, facilitant le déploiement des projets professionnels des personnels, notamment civils, dont le poste serait supprimé, et en garantissant des mesures d'aides financières adaptées. La plateforme régionale d'appui à la mobilité interministérielle au sein des SGAR complète le dispositif. En région Bretagne, on recense des créations d'emplois. Les effectifs du ministère de la Défense s'accroissent dans le Morbihan, avec le transfert de la base aéronavale de Nîmes-Garons à Lann Bihoué

(400 personnes). En Ille-et-Vilaine, la création du centre de mise en œuvre (CMO) de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'informations (DIRISI) représenterait 600 emplois supplémentaires.

Les restructurations concernent néanmoins plusieurs centaines de personnels civils en Bretagne, principalement sur les bassins rennais, brestois et lorientais : un plan local de redynamisation doté d'une enveloppe de 1,5 M€ permettra de réduire leur impact économique.

L'accompagnement des restructurations antérieures (Livre blanc 1994)

Le dispositif d'accompagnement s'est poursuivi à Brest avec, notamment, l'inauguration du port de plaisance du Château, le 1er mars 2009.

De même, la dépollution pyrotechnique au cours de l'été 2009 du Plateau des Capucins (16 ha), première étape de la reconversion de ce site, constitue une opportunité pour l'agglomération brestoise de création d'un nouveau quartier urbain attractif. Cette reconversion bénéficie de financements publics à hauteur de 20 M€, dont 4 M€ de fonds européens (FEDER) et 4,5 M€ de fonds d'accompagnement aux restructurations de défense (FRED).

En 2009 ont pris fin plusieurs travaux financés par le FRED depuis 2006, en partenariat avec des collectivités locales ou des chambres consulaires, afin de :

- soutenir la structuration de la filière navale en Bretagne, avec notamment le support à la création en 2007 puis la montée en puissance de l'association Bretagne Pôle Naval ;
- appuyer l'action des pôles de compétitivité « Images et Réseaux » et « Mer » au travers du renforcement des synergies mises en œuvre avec le monde de la défense ;
- mieux impliquer le tissu des PME-PMI bretonnes dans les opérations liées à la réalisation des programmes d'armement, en particulier, en partageant avec lui les orientations techniques et scientifiques de la direction générale pour l'armement (DGA) et en l'informant des dispositifs d'intervention déployés par le ministère de la défense.

Enfin, trois axes principaux président à la reconversion du site de la base sous-marine de Lorient :

- un axe économique favorisant l'implantation d'entreprises employant en 2009 près de 400 personnes

13. SECURITE ET DEFENSE

dans le domaine de la mer et de la construction navale ;

- un axe touristique, autour notamment de la Cité de la Voile Eric Tabarly et du sous-marin La Flore ;
- un axe nautique, dont le départ en 2009 de la 40ème édition la Solitaire du Figaro ou de la 10ème édition de l'Atlantique – Le Télégramme.

13.2 LUTTER CONTRE LES GRANDS TRAFICS

Enjeu de santé et de sécurité publique, les Douanes interviennent dans la lutte contre les grands trafics (stupéfiants, tabacs, contrefaçons, notamment). A ce titre, 1.577 affaires contentieuses ont été relevées en 2009 dans la région, soit une hausse de 9,2%.

Trafic de stupéfiants

En 2009, les contentieux laissent apparaître une diminution importante des constatations relatives aux drogues dites « dures » :

	Saisies		Evolution en %
	2008	2009	
Produits, en grammes			
Résine de cannabis	60 769	41 300	- 32 %
Cocaïne	10 190	2 947	- 71 %
Héroïne	5 245	3 500	- 33 %

Le niveau d'activité reste cependant soutenu (820 constatations) en dépit de l'absence de saisies portant sur des quantités importantes, notamment en transit. Parallèlement, les dernières constatations font apparaître une augmentation du transport in corpore compliquant les tâches d'investigation des services et nécessite des moyens de détection plus lourds, coûteux et sophistiqués (visite médicale, radiographie...).

Trafic de tabacs

Dans ce domaine, le nombre de constatations douanières est stable (120, pour 130 en 2008). Cependant, plus de 20 tonnes de cigarettes de contrebande ont été saisies en quatre fois, à Roscoff, lors de l'embarquement du ferry à destination de Plymouth. Des filières de fraudes particulièrement bien organisées ont ainsi été démantelées.

13.3 L'ACTIVITÉ DES SERVICES PÉNITENTIAIRES

A un rythme moindre que les années précédentes, la population pénale poursuit cependant sa croissance (+5,3% en 2009), qui s'explique essentiellement par l'augmentation du nombre de personnes suivies en milieu ouvert (+6,6%).

La population carcérale en milieu fermé reste stable, cependant que l'ouverture du centre pénitentiaire pour hommes de Rennes devrait permettre une meilleure adéquation, à terme, du nombre de détenus au nombre de places.

Lancé en 2005 et entré dans sa phase opérationnelle en 2007, le programme « 13.200 places », visant à répondre au problème de la surpopulation carcérale, s'est traduit concrètement dans la région, notamment par l'ouverture du centre pénitentiaire Rennes-Vezin le 28 mars 2010, en remplacement de la maison d'arrêt, sise boulevard Jacques Cartier. Par ailleurs, l'avant-projet de quartiers nouveau concept ou « courte peine » (maison d'arrêt de Brest, Centre pénitentiaire de Lorient) a démarré.

En appui des règles pénitentiaires européennes (RPE), le déploiement et le développement de l'utilisation du Cahier Électronique de Liaison (CEL), logiciel permettant d'améliorer le suivi des détenus, s'est généralisé sur 6 sites en Bretagne (CPF Rennes, MA Rennes, MA Saint-Brieuc, MA Saint-Malo, MA Brest, CP Lorient, CP Nantes). Les autres sites en sont dotés mais les formations aux utilisateurs sont en cours.

Les dispositions relatives au plan d'action de lutte et prévention contre le suicide ont été déployées depuis le 16 juin 2009 : expérimentation de la dotation de protection d'urgence (mise à disposition de vêtements pouvant être déchirés et de couvertures indéchirables, par exemple, à la maison d'arrêt de Rennes), expérimentation de la téléphonie en quartier disciplinaire (Maison d'arrêt d'Angers et centre pénitentiaire de Nantes), renforcement des liens familiaux avec un référent parloir et mise en place d'une boîte à lettres, installation de la Commission interrégionale de prévention et de suivi des actes suicidaires (2 réunions en 2009).

Le projet d'unité hospitalière sécurisée interrégionale de Rennes, dont l'ouverture est programmée en 2011, a fait l'objet de trois comités de pilotage avec le CHU. Un travail de concertation a par ailleurs eu lieu sur l'ouverture d'une unité d'hospitalisation spécialement aménagée.

14. TRANSPORTS & DEPLACEMENTS

Représentant plus de 1.500 kilomètres dans la région, l'infrastructure routière constitue traditionnellement en Bretagne un enjeu de désenclavement et de lien entre les différents points du territoire. L'action de l'Etat en matière d'aménagements routiers s'est poursuivie en 2009 et en 2010 dans le souci de faciliter et de sécuriser le transport des usagers.

14.1 AMENAGER LE RESEAU ROUTIER NATIONAL

En 2009, les actions de l'Etat pour améliorer les conditions de circulation sur le réseau routier breton, se sont notamment traduites par les opérations suivantes :

- la poursuite et la finalisation des travaux ouvrages d'art du barreau de Pont-Lagot (continuité liaison Paris-Brest, raccordement rocade de Rennes - RN 12) ;
- le lancement des travaux de l'échangeur du Bois-Harel sur la rocade de Rennes ;
- l'avancement des travaux de déviation de Gouarec-St-Gelven (RN 164) ;
- le lancement des travaux de restructurations de l'échangeur Boul-Spain (RN 165).

De même plusieurs ouvrages et sections routières ont été mis en service :

- l'échangeur de la Croix-de-l'Epine (RN 12), à Tra-main, au printemps ;
- la section Pleyben-la-Garenne (RN 164), à l'été ;
- la déviation de Loudéac (RN 164), en fin d'année.

Plusieurs études ont été lancées, notamment sur le doublement de la RN 176 entre la Rance et l'échangeur de la Chênaie, déclaré d'utilité publique, ou relatives à divers projets inscrits au contrat de projets Etat-Région (RN 24 Mordelles Treffendel, RN 24 Route de Lorient, Rocade Ouest de Rennes, déviation de Chateauneuf sur la RN 164 dans le Finistère, échangeur du Loch à Quimper, échangeur de St Antoine à Ploermel...).

Le Programme de Modernisation des Itinéraires routiers (PDMI) a succédé fin 2009 au volet routier du Contrat de Projets Etat-Région 2000-2006. Il liste les opérations prioritaires retenues dans le cadre du programme : poursuite des opérations engagées et nouveaux chantiers, principalement sur la RN 164. Priorité est en effet donnée à la mise à 2x2 voies de la route de Bretagne centrale ainsi qu'aux travaux de mise aux normes environnementales du réseau routier national.

Le PDMI breton, d'un montant global de 190 M€, fixe les participations respectives de l'État (103 M€) et de la Région (71,8 M€) pour la réalisation de ces

aménagements routiers. S'y ajoutent, pour les opérations en cours sur la RN 164, le concours du Conseil général des Côtes d'Armor.

A l'issue du PDMI, les 3/4 de l'itinéraire de la RN 164 auront été mis à 2x2 voies, contre la moitié depuis la mise en service de la déviation de Gouarec-Saint-Gelven, le 2 juillet 2010.

Sur la RN 164, les travaux du giratoire de Plémet ont été démarré en 2009 et menés dans des délais très rapprochés : Ainsi, les études, acquisitions foncières, procédure loi sur l'eau et consultation des entreprises ont été réalisées en moins de neuf mois et permis le démarrage des travaux dès le mois de septembre 2009.

Ceux-ci ont consisté dans un premier temps à la réalisation d'un nouvel ouvrage de franchissement de la rivière « Le Ridor » avec un aménagement spécifique pour le passage de la petite faune et en particulier la loutre. La mise en service du giratoire a ainsi été rendue possible avant l'été 2010.

Parallèlement, dans le domaine des interventions d'entretien préventif et de grosses réparations des chaussées, l'accord-cadre d'entretien du réseau routier national a permis à la DIR Ouest d'avoir une forte réactivité dans la passation des marchés, notamment en début d'année, et d'obtenir des prix très compétitifs. Il a été le support à 40 marchés, dont 3 marchés suite à des dégâts exceptionnels, correspondant à plus de 20 M€ d'autorisations d'engagement et au renouvellement de 5% du réseau soit 1 000 000 de m² de chaussées.

Certaines opérations ont relevé du plan de relance de l'économie française, notamment les travaux de renouvellement des couches de roulement de la RN 12 à Broons (22), Saint Gilles (35) et Langolvas (29) et de la RN 165 à Sainte Julitte (56).

En matière de régulation de la circulation en situation de crise, le Plan Intempéries de la zone Ouest (PIZO) a été approuvé et diffusé en novembre 2009. Il a pour objectif de favoriser la continuité et de la vie collective et économique, lorsque plus de deux départements de la zone sont touchés par des intempéries hivernales. Il prévoit ainsi la mise en œuvre de mesures de circulation routière préventives et curatives (re-routage ou stockage des poids-lourds, fermeture d'axes...). Tirant profit du retour d'expérience de l'hiver 2009-2010 et sur le fondement du décret n° 2010-

14. TRANSPORTS & DEPLACEMENTS

224 du 4 mars 2010 relatif aux pouvoirs du préfet de zone de défense et de sécurité, le PIZO a été modifié pour actualiser les zones de rétention des véhicules poids-lourds. Il prévoit notamment l'information des chauffeurs routiers par voie de SMS et la requalification de la RN 164 en voie prioritaire.

Enfin, 583 opérations de contrôles des transports terrestres sur route et 94 en entreprise (contrôle du respect des préconisations techniques sur autocar ou transporteurs routiers, par exemple) ont contribué en 2009 à lutter contre l'insécurité routière.

14.2 LES INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES

Formellement adopté le 16 décembre 2009, le projet de LGV Bretagne-Pays de la Loire, d'une longueur de 214 km entre Le Mans et Rennes pour un coût prévisionnel de 3.400 M€ courants, est le prolongement, en direction de la Bretagne et des Pays de la Loire, de la LGV Atlantique mise en service en 1989. Cette ligne nouvelle permettra de gagner 37 minutes sur les liaisons entre Paris et Rennes et, au-delà, avec l'ensemble de la Bretagne occidentale jusqu'à Saint-Malo, Brest et Quimper. Elle apportera ainsi une contribution majeure à la réduction à terme du temps de parcours entre Paris et la pointe Bretagne.

Elle constitue, avec l'amélioration des liaisons ferroviaires Rennes-Brest et Rennes-Quimper, le projet «Bretagne à Grande Vitesse», soutenu en Bretagne dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 et du Programme Opérationnel FEDER (98,5 M€), et qui vise à mettre à terme Brest et Quimper à 3 heures de Paris.

L'année 2010 est une année charnière pour le projet, ayant vu se dérouler la procédure de passation du Contrat de Partenariat, la poursuite des actions foncières et les premières interventions sur le terrain en matière de déviation des réseaux et d'archéologie préventive.

Les travaux réalisés en 2009 et 2010 dans ce domaine sont les suivants :

- mise en service du relèvement de la vitesse entre Plouagat et Guingamp en 2009 ;
- mise en service du relèvement de la vitesse entre Malansac et Questembert en 2010 (30 septembre)

- ;
- trois passages à niveau ont été fermés en 2009 entre Rennes et Brest ;
- cinq passages à niveau ont été fermés en 2009 entre Rennes et Quimper et un en 2010.

Dans le domaine des pôles multimodaux, en complément des études en cours concernant Rennes, Quimper, St Brieuc, Morlaix et Brest, les premières réflexions sur les sites d'Auray, Redon et Guingamp ont été lancées.



Informations supplémentaires

Les Préfectures Départementales

Préfecture du Finistère

42 boulevard Dupleix
29320 QUIMPER Cedex
tel. 02 98 76 29 29
fax. 02 98 52 09 47
www.finistere.pref.gouv.fr

Préfecture du Morbihan

Place Aristide Birand
56300 PONTIVY
tel. 02 97 25 00 08
fax. 02 97 27 83 25
www.morbihan.pref.gouv.fr

Préfecture des Côtes-d'Armor

11 place Général de Gaulle
22000 SAINT BRIEUC
tel. 02 96 62 44 22
www.cotesdarmor.pref.gouv.fr

Préfecture de l'Ille-et-Vilaine

3 avenue de la Préfecture
35000 RENNES
tel. 02 99 71 14 04
fax. 02 99 72 72 59
www.bretagne.pref.gouv.fr

Les Directions Régionales en Bretagne

La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)

Hôtel de Blossac
6 rue du Chapitre
CS 24405 - 35000 RENNES
tel. 02 99 29 67 67
fax. 02 99 29 67 99
www.bretagne.culture.gouv.fr

La Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)

15 avenue Cucille
35000 RENNES
tel. 02 99 28 21 21
<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr>

La Direction régionale de l'aménagement, de l'environnement et du logement (DREAL)

L'Armorique
10, rue Maurice Fabre
CS 96515 - 35065 RENNES CEDEX
tel. 02 99 33 45 55
fax. 02 99 33 44 33
www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr

La direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)

13-15 rue Dupont des Loges, 35031
RENNES CEDEX
tel. 02 23 42 00 00
www.drtefp-bretagne.travail.gouv.fr

La direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)

4 avenue Bois Labbé
35000 RENNES
tel. 02 23 48 24 00
fax. 02 23 48 24 01
www.mjsbretagne.jeunesse-sports.gouv.fr

La direction régionale des finances publiques (DRFIP)

Côtes-d'Armor	Morbihan
17, rue de la Gare	35 boulevard de la Paix
22023 SAINT-BRIEUX	PB 510
CEDEX 1	56016 VANNES CEDEX
tel. 02 96 75 41 00	fax. 02 97 68 17 76
fax. 02 96 75 41 79	

Finistère	Ille-et-Vilaine
4 square Marc-Sangnier	Hotel des impôts
CS 92839	2 boulevards Magenta
29228 BREST CEDEX 2	BP 12301
tel. 02 98 80 55 55	35023 RENNES CEDEX 9
fax. 02 98 80 55 56	

Le Rectorat

96 rue d'Antrain
CS 10503 - 35705 RENNES CEDEX 7
tel. 02 23 21 77 77
fax. 02 23 21 73 05

L'agence régional de santé (ARS)

20 rue d'Isly
CS 14253 - 35042 RENNES CEDEX
tel. 02 90 08 80 00
fax. 02 99 30 59 03
www.ars.bretagne.sante.fr

Directeur de la publication :
Michel CADOT Préfet de la Région Bretagne

Directeur de Rédaction :
Isabelle GRAVIERE-TROADEC

Rédacteur :
Gilles LARA-ADELAIDE

Chef de projet :
Véronique LAURENT-ALBESA

Maquette :
Delphine NICODEME

Crédit photo :
Service Communication de la Préfecture de Région



Préfet de la Région Bretagne



Préfet de la Région Bretagne

L'intégralité du rapport
sur

www.bretagne.pref.gouv.fr

